



Juin 2026

RAPPORT SUR LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

SOMMAIRE

I – LE BUDGET PRINCIPAL

AVANT-PROPOS

I. CLOTURE BUDGETAIRE ET RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution des principales dépenses

- A. Une hausse des dépenses courantes directement liée à l'augmentation des coûts de l'énergie
- B. Une progression modérée de la masse salariale malgré la hausse du taux de cotisation à la Caisse de Retraite des agents titulaires
- C. Un soutien conforté à la vie associative et une participation financière au CCAS ajustée
- D. Des frais financiers en augmentation du fait de la mobilisation d'un nouvel emprunt

2. Evolution des grandes recettes d'équilibre

- A. Une progression des recettes fiscales sans modification des taux d'imposition
 - a) La fiscalité directe
 - b) La fiscalité indirecte
- B. Une diminution des dotations et en particulier de celles de l'Etat
 - a) Les différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement
 - b) Les autres participations
- C. Les produits des services et des mises à disposition en baisse
- D. Les autres recettes
 - a) Les produits des cessions d'immobilisations
 - b) Les produits exceptionnels

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- A. Un niveau de dépenses d'équipement record qui traduit la finalisation des opérations phares du mandat
- B. Des recettes d'investissement soutenues par l'affectation du résultat et par un bon niveau de subventionnement

II- LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

III- LE BUDGET ANNEXE CAMPING

ANNEXE : PRESENTATION DE L'ENCOURS DE DETTE CONSOLIDÉ

I- LE BUDGET PRINCIPAL

AVANT-PROPOS

Des finances locales maîtrisées dans un contexte de tension budgétaire persistante

Pour la première fois, la collectivité présente un compte financier unique (CFU), en remplacement du traditionnel compte administratif. Cette évolution répond à une volonté de simplification, de lisibilité et de modernisation de l'information financière locale. Jusqu'à présent, la clôture de l'exercice reposait sur deux documents distincts : le compte administratif, établi par l'ordonnateur, et le compte de gestion, produit par le comptable public. Le CFU fusionne désormais ces deux approches en un document unique, offrant une vision plus claire, plus cohérente et plus complète de l'exécution budgétaire et de la situation patrimoniale de la collectivité. Pour les élus comme pour les citoyens, cette présentation doit faciliter la compréhension des résultats de l'exercice, tout en renforçant la transparence et la qualité de l'information financière. Sur le fond, les principes budgétaires demeurent inchangés, mais la présentation évolue pour mieux rapprocher les données budgétaires et comptables dans un cadre harmonisé.

En 2025, les collectivités locales ont continué d'évoluer dans un environnement budgétaire tendu, malgré un net ralentissement de l'inflation. En France, l'inflation annuelle s'est établie à +0,9 % en moyenne, après +2,0 % en 2024, mais cette accalmie n'a pas suffi à effacer les tensions structurelles pesant sur les budgets locaux. Les collectivités ont en effet dû absorber la progression de plusieurs postes de charges, dans un contexte marqué par le gel d'une partie des recettes de TVA transférées, par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) et par une forte contrainte sur leurs marges de manœuvre financières.

Selon la Banque Postale, les dépenses de fonctionnement progresseraient globalement de 2,5 % en 2025 (*résultats estimatifs établis à l'automne 2025*), pour atteindre 241,4 milliards d'euros, après +3,7 % en 2024. Cette hausse serait principalement portée par :

- Les dépenses de personnel, en augmentation de 3,3 %, à 85,8 milliards d'euros ;
- Les charges à caractère général, en hausse plus modérée de 1,6 %, à 61,6 milliards d'euros ;
- Les dépenses d'intervention, en progression de 2,5 %, à 82,6 milliards d'euros ;
- Les intérêts de la dette, encore orientés à la hausse de 1,5 %, à 5,5 milliards d'euros.

Parallèlement, les recettes de fonctionnement augmenteraient de 2,2 % en 2025, pour s'établir à 283,7 milliards d'euros. Cette évolution resterait légèrement inférieure à celle observée sur certaines années antérieures et traduirait une dynamique fiscale contrastée. Les recettes fiscales progresseraient de 2,4 %, à 181,1 milliards d'euros, soutenues notamment par la reprise des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), tandis que les dotations et compensations fiscales demeureraient quasi stables à 40,5 milliards d'euros.

En matière d'investissement, l'effort local resterait élevé en 2025, avec des dépenses d'investissement hors dette estimées à 80,6 milliards d'euros, soit une hausse de 1,2 %. Cette progression recouvre toutefois des situations contrastées : le bloc communal poursuivrait sa montée en charge avec +4,9 %, dans la logique de fin de mandat, tandis que les départements reculeraient de 6,9 % et que les régions enregistreraient une baisse de 8,5 % de leurs investissements.

Les collectivités locales ont également dû composer avec un cadre national plus exigeant. La dotation globale de fonctionnement (DGF) a bien été relevée, mais de façon plus limitée qu'en 2024 : 1,57 % au lieu de 2,10 %. Les milliards d'euros en 2025, après une hausse de 150 millions d'euros seulement. Dans le même temps, la loi de finances pour 2025 a prévu le gel des fractions de TVA attribuées à certaines collectivités et la mise en œuvre du DILICO, ce qui a renforcé la pression sur les ressources locales.

Dans ce contexte, les collectivités se sont attachées à préserver leur capacité d'action et la continuité des services publics locaux, mais avec des équilibres plus fragiles. L'épargne brute progresserait légèrement à 42,3 milliards d'euros (+0,9 %), tandis que l'encours de dette atteindrait 221,2 milliards d'euros fin 2025 (+4,0 %). Ces éléments traduisent la poursuite d'un haut niveau d'investissement, mais financé au prix d'un recours accru à l'emprunt et d'une tension persistante sur les marges de gestion.

Pour la commune, l'exercice 2025 traduit globalement cette situation de tension maîtrisée. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 23 321 K€, en hausse modérée de 1,57 % par rapport à 2024. Corrigées des charges exceptionnelles et des frais financiers, les dépenses de gestion atteignent 22 915 K€, soit une progression limitée à 1 %, traduisant une évolution contenue du niveau courant de fonctionnement de la collectivité. Dans ce cadre, les dépenses de personnel, qui représentent le principal poste budgétaire, s'élèvent à 15 132 K€ et n'augmentent que de 0,66 %, confirmant la maîtrise des charges de structure.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 26 198 K€, en léger repli par rapport à 2024. Cette évolution doit toutefois être appréciée avec prudence. Elle ne traduit pas une dégradation structurelle des ressources communales, mais résulte principalement de la non-reconduction d'éléments exceptionnels constatés sur l'exercice précédent, notamment la régularisation de factures d'eau et d'assainissement qui avait majoré artificiellement le niveau de recettes 2024. Hors cet effet, la structure des produits demeure globalement solide, avec notamment une évolution favorable du produit des impôts et taxes à taux constants.

En investissement, la commune a maintenu un effort soutenu pour finaliser les projets structurants de la mandature. Les dépenses directes d'équipement atteignent 8 955 K€, hors compensation d'attribution versée à la Métropole, témoignant de la finalisation des opérations phares du mandat et de la poursuite des opérations engagées au service du cadre de vie, des équipements publics et du développement du territoire. En parallèle, les recettes réelles d'investissement, à hauteur de 8,8 M€, reposent principalement sur les subventions perçues, la taxe d'aménagement, le Fonds de compensation de la TVA, ainsi que sur la mobilisation d'un nouvel emprunt venant accompagner le financement des équipements.

Ainsi, le Compte Financier Unique 2025 met en évidence une situation financière qui demeure saine, malgré un contexte moins favorable que celui observé en 2024. Il traduit à la fois la vigilance portée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la solidité relative des ressources communales et la volonté de préserver un niveau d'investissement significatif. Le présent rapport a pour objet d'exposer, de manière synthétique et pédagogique, les principaux résultats de l'exercice 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement, afin d'éclairer l'analyse de la situation financière de la commune.

En synthèse, les principaux résultats du Compte Financier Unique sont les suivants :

- Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 23 321 K€, soit +1,57% de plus qu'en 2024, (ou +361 K€).
- Si l'on soustrait les dépenses exceptionnelles et les frais financiers, on obtient les dépenses de gestion (22 915 K€) qui traduisent mieux le niveau de fonctionnement de la collectivité. Celles-ci progressent de façon très modérée, +1% par rapport à 2024.
- Les dépenses de personnel (chapitre 012), à 15 132 K€, ont augmenté de 0,66% par rapport à 2024 (soit +99 K€).
- Après une année de nette augmentation, les recettes réelles de fonctionnement régressent légèrement de -1,34% (soit -357 K€) : 26 198 K€ contre 26 555 K€ en 2024, avec des évolutions favorables (+215 K€ pour les impôts et taxes – à taux constants) et plus défavorables (dotations et subventions -97 K€, produits des services -67 K€), avec un niveau de recette exceptionnel en 2024 non reproduite en 2025 (chapitre 65 : -247 K€).
- Il avait été souligné dans le rapport de présentation du compte administratif 2024 que le résultat excédentaire constaté en fonctionnement reposait en partie sur des éléments exceptionnels qui ne se renouvelleraient pas en 2025 et après (régularisation des factures d'eau et d'assainissement pour 560 K€). La tendance baissière constatée en 2025 tient donc plus au caractère exceptionnel du niveau de recettes constaté en 2024 qu'à une dégradation structurelle des produits de la collectivité.
- Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 8 955 K€ (hors compensation d'attribution versée à la Métropole 590 K€).
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8,8 M€. Elles sont essentiellement composées, avec la mobilisation d'un nouvel emprunt, des subventions d'investissement perçues, de la taxe d'aménagement, du Fonds de compensation de la TVA.

ANALYSE DES PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 045-214502858-20260629-DELIB2026_37B-BF



I. CLOTURE BUDGETAIRE

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les résultats reportés.

A l'issue de l'année 2025, il est constaté un excédent de fonctionnement de l'exercice (3) de 1 825 K€ (2 500 K€ en 2024) et un déficit d'investissement de 934 K€ (2 890 K€ en 2024).

Après réintégration des résultats reportés (4), le résultat de clôture de fonctionnement (5) est de 3 773 K€ (5 806 K€ en 2024) et de -5 759 K€ en investissement (-4 826 K€ en 2024).

Le besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser (9) est de 2 243 K€ (3 858 K€ en 2024).

Après avoir couvert ce besoin de financement par affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à 1 529 K€ (1 947 K€ en 2024).

En €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	26 206 659,66	24 381 254,44	1 825 405,22	1 947 101,58	3 772 506,80
Investissement	9 905 131,30	10 839 038,59	-933 907,29	-4 825 577,75	-5 759 485,04
Total	36 111 790,96	35 220 293,03	891 497,93	-2 878 476,17	-1 986 978,24

En €	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				3 772 506,80
Investissement	4 167 650,65	651 661,01	3 515 989,64	-2 243 495,40
Total	4 167 650,65	651 661,01	3 515 989,64	1 529 011,40

* besoin si précédé du signe moins

Il en résulte la proposition d'affectation suivante :

Proposition d'affectation au budget supplémentaire 2025		
Affectation au	1068	2 243 495,40
Dépense	001	5 759 485,04
Recette	002	1 529 011,40

Le niveau global des dépenses de fonctionnement a augmenté de +1,3% en un an, a diminué de -1,3%. L'évolution en section d'investissement est plus favorable progressé que de +0,1% alors que le niveau de recette s'est accru de +25%. Le niveau de dépense d'investissement demeure particulièrement élevé, à plus de 10,8 M€.

Cette évolution permet de générer un excédent de fonctionnement de 1,8 M€, porté à 3,8M€ avec la reprise des résultats antérieurs.

L'épargne de gestion, solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant intégration des frais financiers, est en baisse de 15,2% , après une hausse de 32,13% en 2024 et une baisse de 8,11% en 2023, mais demeure positive à 3 277 K€.

L'épargne brute, qui mesure l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement après prise en charge des intérêts de la dette, s'élève à 2 878 K€, contre 3 594 K€ en 2024 et 2 705 K€ en 2023.

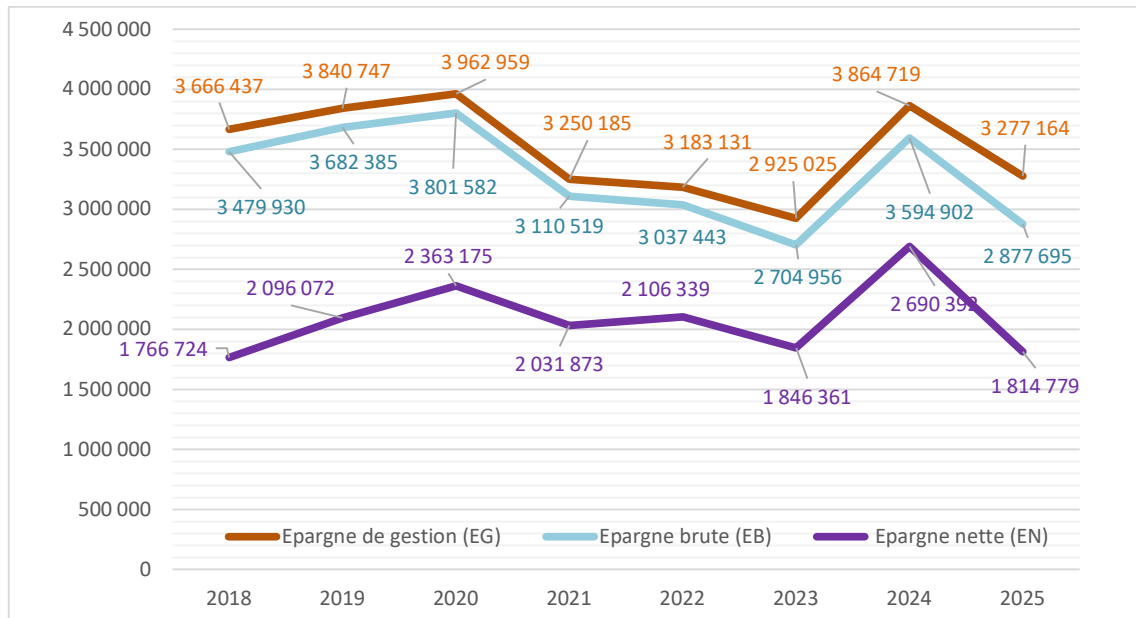
Après prise en compte de l'annuité en capital de la dette, **l'épargne nette** s'élève à 1 815 K€, contre 2 690 K€ en 2024 et 1 846 K€ en 2023.

L'année 2024 avait été particulièrement favorable en termes de dynamique des recettes. Les soldes intermédiaires de gestion marquent donc le pas en 2025, mais sont proches du niveau constaté en 2023.

	2023	Evolution	2024	Evolution	2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	22 251 134	+3,48%	22 959 530	+3,18%	23 320 614	+1,57%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	24 956 090	+1,69%	26 554 432	+6,40%	26 198 309	-1,34%
Epargne de gestion (EG)	2 925 025	-8,11%	3 864 719	+32,13%	3 277 164	-15,2%
Epargne brute (EB / CAF) (RRF – DRF)	2 704 956	-10,95%	3 594 902	32,90%	2 877 695	-20,0%
Taux d'épargne brute (TEB) (en %)	10,84%		13,54%		10,98%	
Epargne nette (EN)	1 846 361	-12,34%	2 690 392	45,71%	1 814 779	-32,55%

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à l'investissement ou à rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Evolution de l'Épargne depuis 2018 :



II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution des principales dépenses

Evolution des comptes administratifs 2024-2025
Dépenses de fonctionnement par nature.

OPERATIONS REELLES	CA 2024	CFU 2025	Evolution (%)	Evolution (€)
011 Charges à caractère général	5 358 794	5 690 446	6,19%	331 653
012 Charges de personnel ou assimilées	15 033 866	15 132 474	0,66%	98 608
014 Atténuation de produits	12 733	9 246	-27,39%	- 3 487
65 Autres charges de gestion courante	2 283 147	2 083 287	-8,75%	- 199 860
<i>Dont subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé</i>	286 602	217 391	-24,15%	- 69 211
<i>Dont subventions de fonctionnement aux organismes publics (CCAS)</i>	1 520 000	1 400 000	-7,89%	- 120 000
<i>Dont participations intercommunales</i>	55 338	50 960	-7,91%	- 4 378
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	22 688 540	22 915 454	1,00%	226 914
66 Charges financières	269 817	399 470	48,05%	129 653
67 Charges exceptionnelles	1 172	5 690	385,35%	4 518
68 Dotations aux provisions	0	0	-	
TOTAL DEPENSES REELLES	22 959 530	23 320 614	1,57%	361 084

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d’ordre) ont progressé de +361 K€ entre 2024 et 2025. Cette hausse est bien plus modérée que celle constatée entre 2023 et 2024, qui s’était élevée à +708 K€ sur la période.

C’est surtout l’évolution de la masse salariale qui modère l’évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement (+0,66% en un an, contre +4% l’an passé), malgré la hausse de trois points du taux de cotisation retraite décidée unilatéralement par l’Etat au 1^{er} janvier 2025.

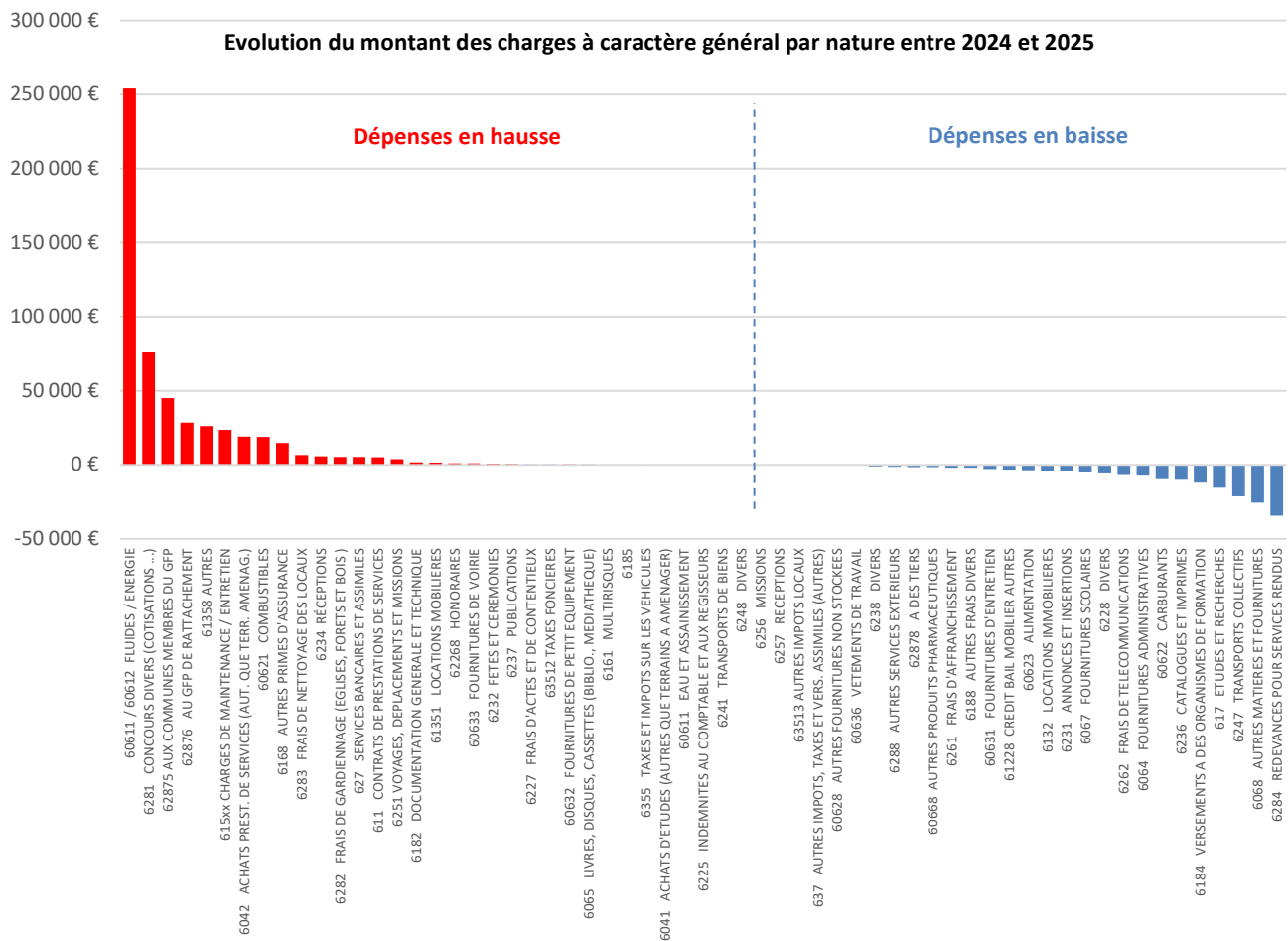
Les charges à caractère général ont en revanche augmenté plus fortement cette année, de +6,19%, soit +331,6 K€ par rapport à 2024. Cela s’explique principalement par la hausse des coûts de l’Energie.

Parmi les autres évolutions significatives on peut par ailleurs noter l’ajustement de la subvention communale au CCAS (-120 K€) et la hausse des charges financières (+129 K€), liées à la souscription d’un nouvel emprunt de 2,774 M€ début 2025 et au recours à une ligne de trésorerie en l’attente du versement des soldes de subventions d’investissement.

A. Une hausse des dépenses courantes directement liée à l'augmentation de l'énergie

L'inflation moindre constatée en 2025 et les efforts de gestion ont permis de contenir certaines charges à caractère général (chapitre 11). Cela a néanmoins été neutralisé par la hausse des coûts des fluides et en particulier de l'énergie qui ont progressés de façon sensible en 2025 (+254 K€).

Les charges à caractère général ont globalement augmenté de 6,19% entre 2024 et 2025, avec des évolutions variables selon les natures de dépenses :



Les principaux postes qui enregistrent des variations significatives entre 2024 et 2025 (de CA à CA) sont les suivants :

En hausse :

- **Les fluides** (comptes 60611 et 60612) : +254 K€ (+19%) . Le surcoût constaté en 2025 est lié à plusieurs facteurs :
 - Des régularisations de factures EDF de 2022 et de 2024 pour 141 K€,
 - L'augmentation des coûts de l'Energie pour 93 K€,
 - L'impact de décalages de facturations et de rattachements.

- **Les concours divers** (compte 6281) : +76 K€ (+419%) du fait de la cotisation Sociale (CNAS) en faveur des agents municipaux, pour la première année, la plupart des dispositifs proposés jusqu'alors par le CESP, dont la subvention est passée dans le même temps de 70 K€ à 6 K€ (impactant le chapitre 65 à la baisse).
- **Autres services extérieurs aux communes membres de l'intercommunalité** (compte 62875) : +45,1 K€ liés à la facturation par la ville d'Orléans des consultations médicales des agents de Saint Jean de la Ruelle, à hauteur de 20,1 K€ pour 2024 (facturation décalée en 2025) et de 25 K€ en 2025.
- **Locations de matériel** (compte 61358) : +26,1 K€ (+22%), notamment du fait de la hausse du coût de location du matériel scénique pour le grand unisson (surcoût compensé par des diminutions sur d'autres enveloppe du festival).
- **Frais de maintenance et d'entretien** (comptes 615xx) : +23,5 K€ (+3%) essentiellement dans le domaine de la maintenance informatique (+21 K€)
- **Les prestations de services** (compte 6042) : +19,1 K€ (+1,1%) essentiellement du fait de l'augmentation du coût des repas de la restauration scolaire (1 170 057 € contre 1 129 117 € en 2024),
- **Les combustibles** (compte 60621) : +18,9 K€ notamment lié à l'achat de fuel pour le chauffage du CTM,
- **Autres primes d'assurances** (compte 6168) : +14,7 K€. Le montant des primes d'assurance a augmenté en 2025, notamment s'agissant des dommages aux biens. Cette hausse a pu être atténuée par le travail d'optimisation (réduction) du parc automobile.

En diminution :

- **Charges Locatives et de copropriété** (compte 614) : -35,5 K€, du fait des charges exceptionnelles supportées par la ville en 2024 dans le cadre de travaux réalisés au sein de la copropriété des Bénardières,
- **Redevances pour services rendus** (compte 6284) : -34,3 K€, du fait d'une année 2024 atypique, lors de laquelle deux années de redevance spéciale avaient été payées à la Métropole pour l'enlèvement et le traitement des déchets dans les écoles.
- **Autres matières et fournitures** (compte 6068) : -25,4 K€ notamment du fait du moindre volume de commande par les espaces verts et des ateliers.
- **Transports collectifs** (compte 6247) : -21,2 K€, grâce à l'optimisation du transport des enfants en car.
- **Etudes et recherches** (compte 617) : -15,4 K€
- **Versements à des organismes de formation** (compte 6184) : -12,1 K€
- **Catalogues et imprimés** (compte 6236) : -10 K€
- **Carburant** (compte 60622) : -9,6 K€

B. Une progression modérée de la masse salariale malgré la hausse du taux de cotisation à la Caisse de Retraite des agents titulaires

Ce chapitre regroupe la rémunération (traitement de base et primes) des agents titulaires et contractuels, les cotisations sociales et les cotisations aux organismes en lien avec le personnel (CNFPT, CDG, CNAS, service de médecine préventive). Hormis quelques frais médicaux et les formations payantes hors cotisation CNFPT, le chapitre 012 offre donc une vision complète des charges de personnel.

La masse salariale de la ville, inscrite au chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL », **représente** (comme l'an passé) **65% des dépenses réelles de fonctionnement, et constitue donc le premier poste de dépenses de fonctionnement.**

Après une hausse de 4% constatée entre 2022 et 2023 puis de nouveau entre 2023 et 2024, le budget salarial progresse très modérément en 2025, de seulement +0,66%, en dépit de la hausse des cotisations sociales imposées par l'Etat et en particulier ceux liés à la CNRACL.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 012	12 621 272 €	13 011 058 €	13 898 663 €	14 455 129 €	15 033 866 €	15 132 474 €
Evolution annuelle (€)	171 400 €	389 786 €	887 605 €	556 467 €	578 737 €	98 608 €
Evolution annuelle (%)	1,38%	3,09%	6,82%	4,00%	4,00%	0,66%
Evolution base 100 en 2020	100	103,09	110,12	114,53	119,12	119,90

L'analyse structurelle des dépenses de personnel montre en effet une progression de +2,5% des charges patronales, alors même que l'enveloppe consacrée au salaire a diminué de 0,8% :

	2024	2025	Evolution 2024-2025 (%)	Evolution 2024-2025 (VA)
MISES A DISPOSITION DESCENDANTES METROPOLE (MADS)	28 595 €	63 564 €	122,29%	34 969 €
TECHNICIENS GUSO	91 318 €	73 141 €	-19,90%	- 18 176 €
CHARGES PATRONALES	6 706 702 €	6 874 355 €	2,50%	167 653 €
SALAIRES	8 074 305 €	8 010 043 €	-0,80%	- 64 263 €
FRAIS CENTRE DE GESTION DU LOIRET	80 482 €	43 620 €	-45,80%	- 36 862 €
AUTRE (FRAIS MEDICAUX, ALLOCATIONS CHOMAGE...)	52 463 €	67 751 €	29,14%	15 288 €
TOTAL	15 033 866 €	15 132 475 €	0,66%	98 608 €

Alors que les effectifs budgétaires sont stables (281,23 emplois pourvus au 31/12/2024 contre 280,16 au 31/12/2025), le turnover et les périodes de vacances de postes ont fait baisser les charges de personnel. Parmi les autres évolutions à noter sur le chapitre 012 :

- La hausse de 35 K€ des MADS descendantes facturées par la Métropole, du fait d'un décalage de facturation de 2024 sur 2025,
- Une diminution de 18 K€ des prestations « GUSO » payées notamment aux techniciens lors de manifestations

C. Un soutien conforté à la vie associative et une participation financière au CCAS ajustée

Le soutien de la ville au **CCAS** avait été particulièrement important en 2021 du fait de la crise sanitaire qui avait impacté l'activité petite enfance. Ce soutien a été maintenu afin de stabiliser la situation financière du CCAS de 2022 à 2024. La situation ayant été stabilisée, la subvention communale a été ramenée en 2025 à un niveau légèrement supérieur à celui d'avant crise, à 1,4 M€ (contre 1,520 M€ en 2023 et 2024).

La contribution au budget du **SIVU des Ifs** s'est élevée à 51 K€ en 2025, contre 55,4 K en 2024, 38,4 K€ en 2023, 62,7 K€ en 2022 et 68,1 K€ en 2021.

Le montant des subventions versées aux associations (compte 65748) s'est élevé à 217,4 K€ contre 286,6 K€ en 2024. Cette variation est essentiellement liée à l'ajustement de la subvention versée au CESP, qui est passée de 70 K€ en 2024 à 6 K€ en 2025 du fait de l'adhésion de la commune au CNAS.

L'ensemble des subventions versées aux associations fait l'objet d'une liste exhaustive du Compte Financier Unique. Par ailleurs, une partie d'entre elles bénéficie de la mise à disposition d'équipements sportifs ou culturels assimilables à des subventions en nature également repris en annexe du Compte Financier Unique.

D. Des frais financiers en augmentation du fait de la mobilisation d'un nouvel emprunt

Les charges financières (chapitre 66) ont représenté 399,5 K€ en 2025, contre 286,6 K€ en 2024, soit une augmentation de 48% sur la période. Cela s'explique par :

- La souscription d'un nouvel emprunt de 2,774 M€ dès le début de l'année 2025 pour financer la fin des travaux des trois opérations phares du mandat,
- Les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie intégralement mobilisée dans le courant de l'année (jusqu'à 4 M€), les décaissements liés aux opérations en cours devant la perception des subventions attendues par nos partenaires financeurs.

En 2025, les conditions d'emprunt des collectivités ont évolué de manière contrastée : la baisse des taux directeurs de la BCE a favorisé une détente des taux courts, mais les taux longs sont restés durablement élevés, limitant l'amélioration des conditions de financement à long terme. Les emprunts à taux fixe ont ainsi conservé un coût soutenu sur l'exercice.

Pour faire face à ses besoins de financement liés à la finalisation à la fois des travaux de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire Jean Moulin, de construction de la nouvelle structure petite enfance, et de requalification de la rue Charles Beauhaire et de ses abords, la commune a emprunté 2,774 M€ en avril 2025. Un panel d'établissements bancaires a été sollicité pour cet appel d'offres.

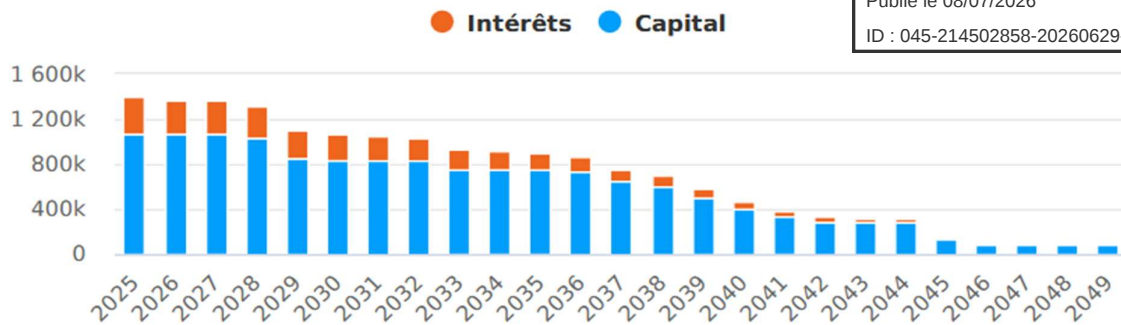
Compte tenu de la structuration de l'encours de la dette et de l'état du marché, il a été choisi de recourir à un emprunt à taux fixe sur 20 ans, à 3,34%, proposé par la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

L'encours de la dette de la ville de Saint-Jean de la Ruelle, qui s'élevait à 11 603 K€ au 31/12/2024, est passé à 13 314 K€ fin 2025. Il comprend 17 contrats d'emprunts conclus auprès de 6 établissements bancaires. 3 emprunts sont arrivés à échéance en 2025 : l'un contracté auprès de la CDC en 2003, et les deux autres en 2022 auprès du crédit agricole pour l'achat de matériel.

Le flux remboursement en capital a logiquement augmenté, passant de 904,5 K€ en 2024 à 1 063 K€ en 2025.

Les éléments relatifs à l'encours et à la gestion de dette présentés ci-après se rapportent au budget principal seul. Une présentation consolidée, qui agrège à l'encours de dette du budget principal et les données issues des budgets des locations immobilières et du budget du camping est annexée au présent rapport.

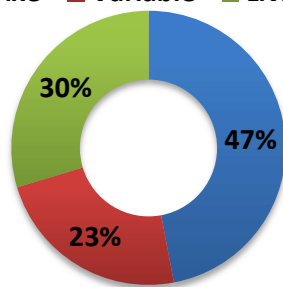
Le graphique ci-après reprend le profil d'extinction de la dette sur la période 2025-2049.



La part de l'encours de la dette à taux fixe est passée de 47% fin 2024 à 58% fin 2025, et celle basée sur le livret A de 30% à 24,5%. Cette évolution notable est liée à la souscription du nouvel emprunt de 2,774 M€ évoqué plus haut, la stratégie communale reposant sur le fait de favoriser le recours à des emprunts à taux fixe lorsque les taux sont bas. La diversification du type de risque est également souhaitable et privilégiée.

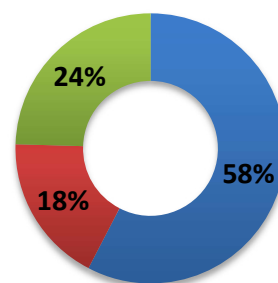
Répartition de l'encours de dette au 31/12/2024

■ Fixe ■ Variable ■ Livret A



Répartition de l'encours de dette au 31/12/2025

■ Fixe ■ Variable ■ Livret A

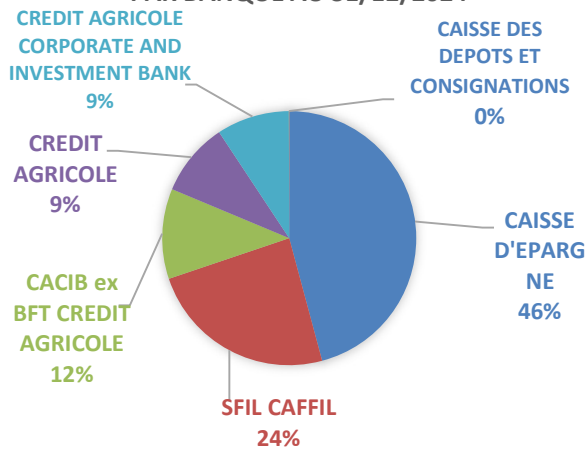


La charte « Gissler » qui définit une typologie des risques afin de permettre une classification des produits financiers proposés aux collectivités locales est reprise en annexe du Compte Financier Unique et présente l'ensemble de l'encours de dette en fonction de cette classification.

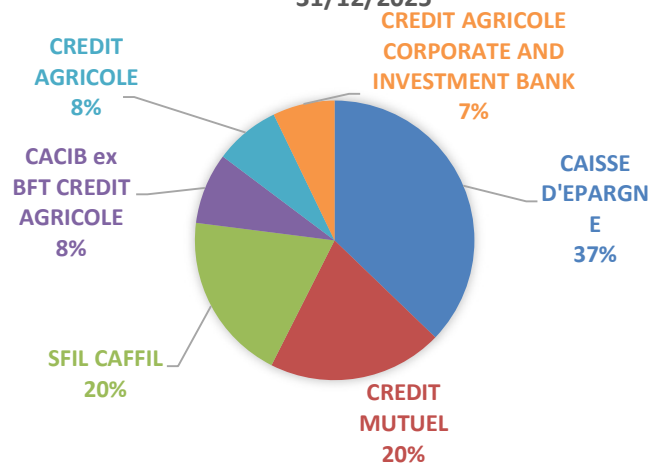
Pour Saint Jean de la Ruelle, la totalité de l'encours de dette reste classée dans la catégorie 1A, la moins exposée aux risques.

La ville poursuit une politique de gestion de dette prudente, illustrée par l'absence de produits dit « à risques » tels que les produits structurés dans son stock de dettes et par la diversité des organismes financeurs.

RÉPARTITION DU CAPITAL RESTANT DÛ PAR BANQUE AU 31/12/2024



RÉPARTITION DU CAPITAL RESTANT DÛ PAR BANQUE AU 31/12/2025



Grâce à la baisse des taux variables, le taux moyen de la dette de la ville passe à 2,38% au 31 décembre 2025 contre 2,76% fin 2024. Ce taux est inférieur à la moyenne observée au sein des communes de même strate.

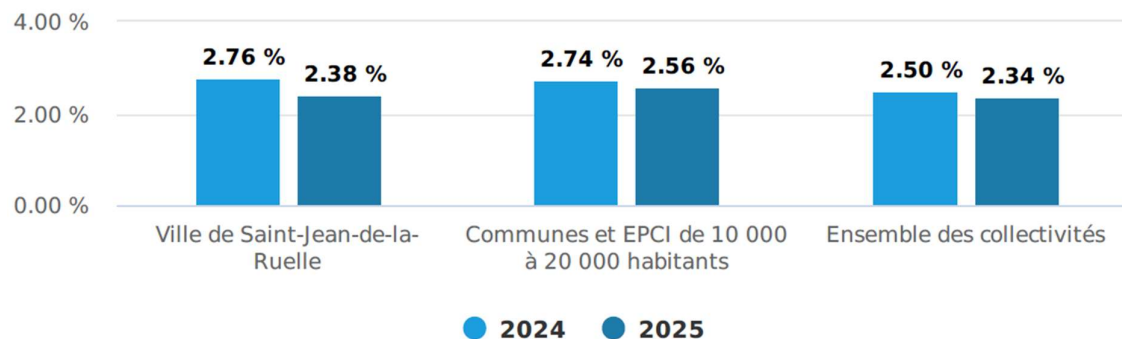
Evolution du taux moyen (ExEx Annuel)

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Source : observatoire finance active

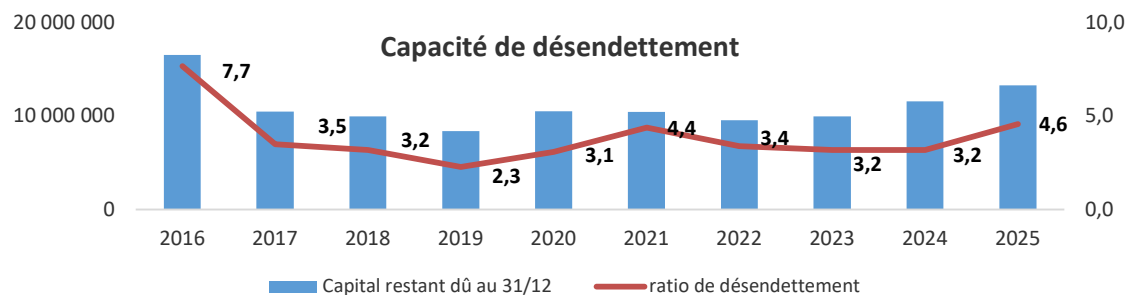
Les villes entre 10 000 et 20 000 habitants issues du panel de l'observatoire de la dette Finance Active ont un taux moyen de 2,56% en 2025 (2,74% en 2024), au-dessus de celui Saint Jean de la Ruelle (2,38%).



Source : observatoire de la dette, Finance active

La durée de vie résiduelle des emprunts de Saint Jean de la Ruelle a peu évolué en un an, passant de 15 ans fin 2024 à 15 ans et 4 mois fin 2025.

Malgré un encours de la dette en hausse (10 M€ en 2023, 11,6 M€ fin 2024 et 13,3 M€ fin 2025), la préservation de l'épargne brute permet de ne pas trop impacter le ratio de désendettement : **celui-ci passe en effet à 4,6 ans, contre 3,2 ans fin 2024**. Cet indicateur, résultat du rapport entre l'encours de la dette (13,314 M€) et l'épargne brute (2,877 M€) permet de donner un nombre d'année théorique à la collectivité pour éteindre sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne. Ce niveau demeure bien en deçà du niveau d'alerte communément admis de 10 à 12 ans.



2. Evolution des grandes recettes d'équilibre

Evolution des comptes administratifs 2024-2025

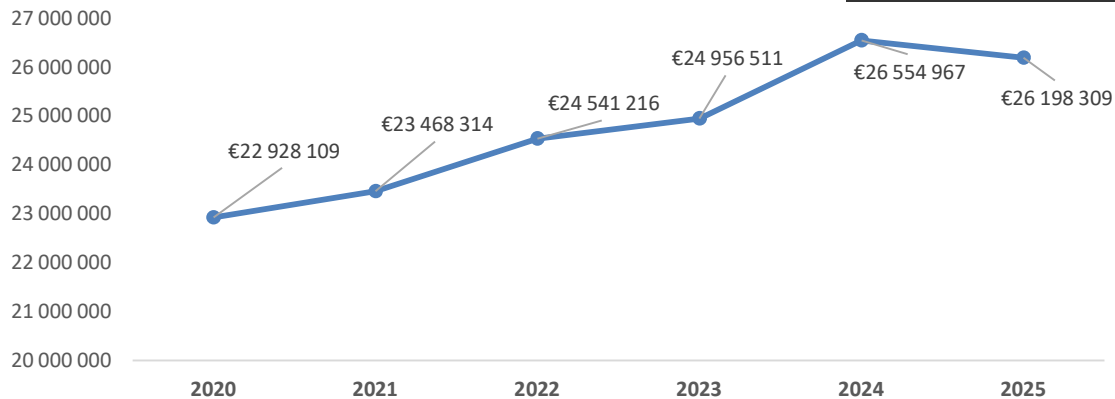
Recettes de fonctionnement par nature

OPERATIONS REELLES	CA 2024	CA 2025	Evolution (%)	Evolution (VA)
70 Produits des services et du domaine	2 172 321	2 105 312	-3,08%	- 67 009 €
73 Impôts et taxes	19 260 457	19 475 856	1,12%	215 399 €
dont 731 Fiscalité locale	13 175 827	13 396 759	1,68%	220 932 €
<i>dont contributions directes (73111 et 73118)</i>	<i>12 356 007</i>	<i>12 493 595</i>	<i>1,11%</i>	<i>137 588 €</i>
<i>dont autres impôts et taxes (738)</i>	<i>535</i>	<i>684</i>	<i>28%</i>	<i>149 €</i>
<i>dont attribution de compensation (article 73211)</i>	<i>5 674 617</i>	<i>5 674 617</i>	<i>0%</i>	<i>- €</i>
<i>dont fonds de péréquation (732221)</i>	<i>231 316</i>	<i>225 634</i>	<i>-2%</i>	<i>5 682 €</i>
<i>dont dotation de solidarité communautaire (73212)</i>	<i>178 162</i>	<i>178 162</i>	<i>0%</i>	<i>- €</i>
<i>dont autres taxes indirectes (TLPE) (73174)</i>	<i>153 651</i>	<i>158 420</i>	<i>3,10%</i>	<i>4 769 €</i>
<i>dont taxe additionnelle aux droits de mutation (73123)</i>	<i>389 687</i>	<i>480 529</i>	<i>23,31%</i>	<i>90 842 €</i>
<i>dont Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (73141)</i>	<i>276 482</i>	<i>264 215</i>	<i>-4,44%</i>	<i>12 266 €</i>
74 Dotations et subventions	4 038 325	3 941 249	-2,40%	- 97 076 €
<i>dont dotation forfaitaire (74111)</i>	<i>897 452</i>	<i>822 719</i>	<i>-8,33%</i>	<i>74 733 €</i>
<i>dont dotation de solidarité urbaine (741123)</i>	<i>1 261 436</i>	<i>1 358 390</i>	<i>7,69%</i>	<i>96 954 €</i>
<i>dont participations (747..)</i>	<i>1 391 349</i>	<i>1 187 683</i>	<i>-14,64%</i>	<i>203 666 €</i>
<i>dont compensation taxes foncières et d'habitation (74833 et 74834)</i>	<i>348 835</i>	<i>422 338</i>	<i>21,07%</i>	<i>73 503 €</i>
<i>dont FCTVA (744)</i>	<i>33 768</i>	<i>23 364</i>	<i>-30,81%</i>	<i>10 404 €</i>
<i>dont autres dotations (7484, 7485, 74888)</i>	<i>105 485</i>	<i>126 755</i>	<i>20,16%</i>	<i>21 270 €</i>
75 Autres produits de gestion courante	761 829	514 612	-32,45%	- 247 217 €
013 Atténuation de charges	109 879	124 981	13,74%	15 102 €
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	26 342 811	26 162 011	-0,69%	- 180 801 €
76 Produits financiers	362	296	-18,18%	- 66 €
77 Produits exceptionnels	179 291	36 002	-79,92%	- 143 289 €
<i>dont cessions foncières et matériel art. 775</i>	<i>179 291</i>	<i>36 002</i>	<i>-79,92%</i>	<i>- 143 289 €</i>
78 Reprises sur amortissement et provisions	32 502	0	-100,00%	- 32 502 €
TOTAL RECETTES REELLES	26 554 967	26 198 309	-1,34%	- 356 658 €

*avec le changement de nomenclature comptable en 2024 (M14 vers M57), le chapitre 73 « impôts et taxes » a été subdivisé, avec en particulier un sous chapitre « Fiscalité locales » (731, en vert dans le tableau ci-dessus) distinct de la fiscalité reversée (fonds de péréquation, dotation de solidarités communautaire par exemple).

Les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement diminué en 2025, de -357 K€ par rapport à 2024, cela après une année 2024 atypique où les recettes avaient fortement augmenté, de +1 598 K€ par rapport à 2023.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2020



Cette légère baisse s'explique par :

- Un niveau de recettes exceptionnelles inhabituellement élevé en 2024 (enregistrées au chapitre 75), avec la réalisation de 560 K€ d'apurements suite aux régularisations de factures d'eau et d'assainissement de la Métropole provisionnées dans des montants supérieurs au réalisé depuis 2019 et la réalisation de cessions dans des propositions plus importantes qu'en 2023 (+156 K€). Il avait d'ailleurs été souligné dans le rapport du compte administratif 2024 le caractère exceptionnel de ces éléments qui ne se sont effectivement pas renouvelés en 2025,
- Moins de cessions (foncières en particulier) qu'en 2024 (179 K€ en 2024 contre 36 K€ en 2025),
- Une baisse des dotations et subventions de 97 K€ par rapport à 2024,
- Une diminution des recettes issus des produits du domaine et des services de -67 K€, liée avant tout à la diminution des remboursements de mises à disposition de services.

Ces diminutions sont partiellement compensées par l'accroissement des produits des impôts et taxes, qui progressent globalement de +1,12% et en particulier de la fiscalité directe (+221 K€), malgré la stabilité des taux d'imposition communaux.

A. Une progression des recettes fiscales sans augmentation des taux d'imposition

a) La fiscalité directe

Depuis la suppression de la taxe d'habitation, la fiscalité directe repose essentiellement sur la taxe foncière, et en particulier sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de la fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée comprenant les trois éléments suivants :

1. Les contributions directes (produit fiscal),
2. Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat,
3. Les deux dotations provenant d'Orléans Métropole.

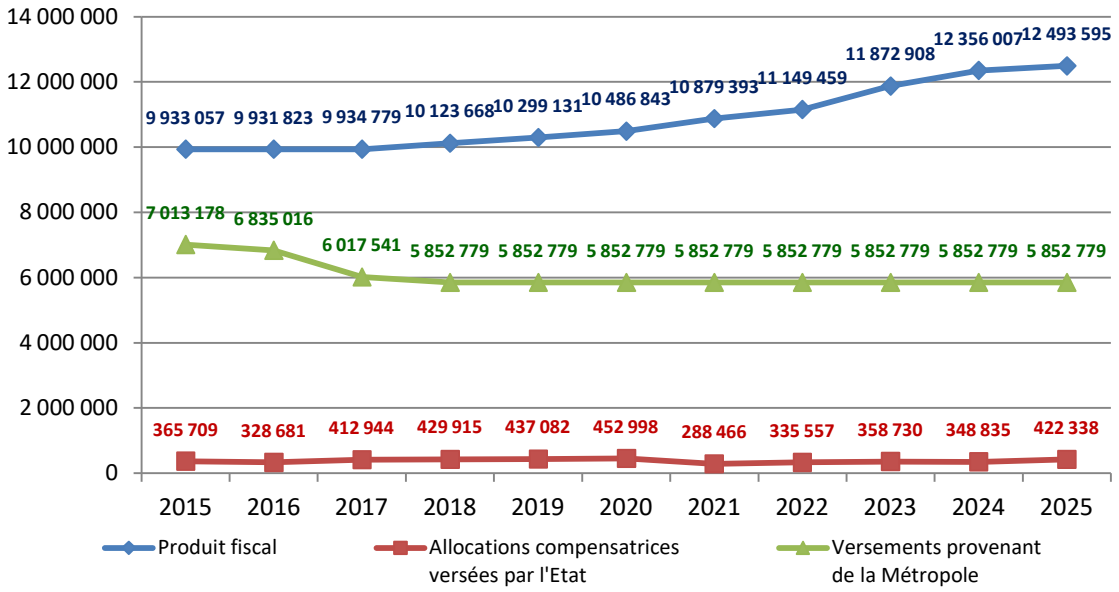
Les recettes fiscales consolidées ont progressé de 1,14% entre 2024 et 2025, ce qui est un rythme plus modéré qu'entre 2023 et 2024 (+2,62%).

Le produit des contributions directes a progressé de +1,11% entre 2024 et 2025 (contre +4,07% entre 2023 et 2024 et +6,5% entre 2022 et 2023) sans hausse des taux d'imposition, porté par une revalorisation des bases locatives plus modeste que les années passées, de +1,7% (+3,9% en 2024 et +7,1 % en 2023), indexée sur l'inflation.

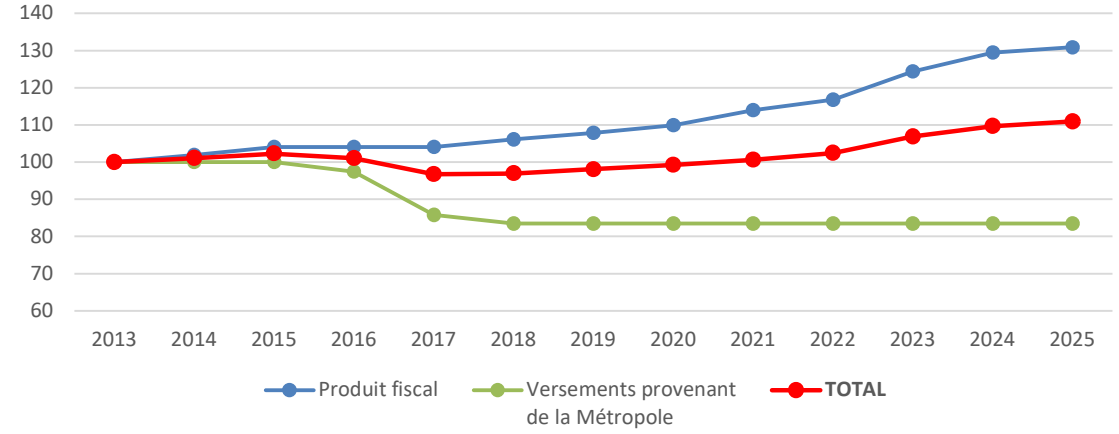
Le tableau ci-dessous en détaille le contenu :

	2024	2025	Evolution 2024-2025	
			En valeur	%
RECETTE FISCALE CONSOLIDEE	18 557 621	18 768 712	211 091	1,14%
1/ Contributions directes (Produit fiscal)	12 356 007	12 493 595	137 588	1,11%
2/ Allocations compensatrices versées par l'Etat	348 835	422 338	73 503	21,07%
Taxe d'habitation - 74834	20 458 €	14 461 €	- 5 997	-29,31%
Taxes foncières - 74833	328 377 €	407 877 €	79 500	24,21%
3/ Versements d'Orléans Métropole	5 852 779	5 852 779	-	0,00%
Attribution de compensation	5 674 617	5 674 617	-	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	178 162	178 162	-	0,00%

Evolution du produit de la fiscalité depuis 2015 (en valeur)



Evolution du produit de la fiscalité (base 100 en 2013)



1/ Les contributions directes : 12 494 K€

Les recettes issues des contributions directes connaissent une progression de +1,11% par rapport aux recettes constatées au compte administratif 2024. Elles comprennent :

- **Les produits issus des rôles généraux**, c'est-à-dire des rôles émis au titre de l'année en cours. Sur 2025, ils s'élèvent à **12 487 K€**. Les rôles généraux se sont caractérisés par les trois éléments suivants :

⇒ Le maintien des taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation pour la 21^{ème} année consécutive :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,27% (ce taux intègre la part départementale de 18,56% transférée à la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales),
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,45%.

⇒ La revalorisation générale des bases

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient forfaitaire de revalorisation des bases est fixé, selon l'article 1518 Bis du Code Général des Impôts, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Le taux retenu et voté dans le cadre de la loi de finance 2025 était de +1,7%. Ce coefficient de revalorisation forfaitaire est nettement inférieur à celui de 2024 (3,9%) et de 2023 (+7,1%) du fait du ralentissement de l'inflation. Cela explique la progression modérée des contributions directes entre 2024 et 2025.

⇒ La suppression de taxe d'habitation sur les résidences principales

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est déployée progressivement entre 2018 et 2023. Après des allègements successifs de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019, la suppression a été totale dès 2020 pour près de 80 % des foyers fiscaux. Pour les 20 % de foyers restant imposés, un dispositif transitoire de réduction s'est appliqué à compter de 2021, conduisant à la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables à compter du 1er janvier 2023. À la fin de l'exercice 2025, cette imposition ne concerne donc plus les résidences principales ; elle demeure uniquement applicable aux résidences secondaires (49,9 K€ en 2025).

Afin de compenser la perte du produit de cette taxe, l'Etat a versé la somme de 392,1 K€ à la commune au titre du « coefficient correcteur ».

⇒ La fin de l'applicabilité de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)

Depuis 2024, la THLV ne peut plus s'appliquer dans certaines zones du territoire, notamment les communes en « zones tendues », en particulier celles appartenant à une agglomération de plus de 50 000 habitants. Le produit de cette taxe avait représenté 56,6 K€ en 2023. En 2025, cette perte de recette communale a été compensée par l'Etat, à hauteur de 45,3 K€ (45,7 K€ en 2024).

- **Le produit issu des rôles supplémentaires et complémentaires**

Il s'agit de rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures. En 2025, le produit issu des rôles supplémentaires et complémentaires s'est élevé à 7 K€, contre 11,6 K€ en 2024.

2/ Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 422 K€

L'État prend à sa charge le coût des dégrèvements résultant d'une disposition législative sur la situation des contribuables ou de leurs biens, ou concernant une correction technique après calcul de l'impôt, conduisant à réduire en tout ou partie le montant dû par le contribuable. Il verse aux collectivités l'intégralité du produit émis en application des taux des impôts locaux qu'elles ont votés et finance de fait l'écart entre le produit émis et le produit perçu, qui peut résulter des dégrèvements mais aussi des admissions en non-valeur (contribuables non solvables, contribuables disparus, etc.).

Les allocations compensatrices ont donc pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Du fait de leur mode de calcul, elles ne compensent néanmoins pas toujours les pertes réelles du produit fiscal, notamment du fait de l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement et de la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation.

Avec la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ces dotations concernent surtout les allègements fiscaux relatifs aux taxes foncières. Elles correspondent notamment aux exonérations en faveur des personnes âgées de condition modeste, en faveur du logement social et aux abattements sur la valeur locative accordés à certains locaux situés en zone urbaine sensible. Cette compensation s'élevait à 349 K€ en 2024.

3/ Les dotations versées par Orléans Métropole

- **L'attribution de compensation : 5 675 K€**

Cette dotation, qui résulte du passage en Taxe Professionnelle Unique (TPU), a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Son montant, déterminé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour neutraliser financièrement les transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2017, est stable depuis 2018.

- **La dotation de solidarité communautaire : 178 K€**

Les établissements intercommunaux adoptant le régime de la TPU ont la possibilité de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de fiscalité économique aux communes membres de la Métropole. Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir, sont déterminés chaque année par le Conseil Métropolitain. Le montant de cette dotation est inchangé.

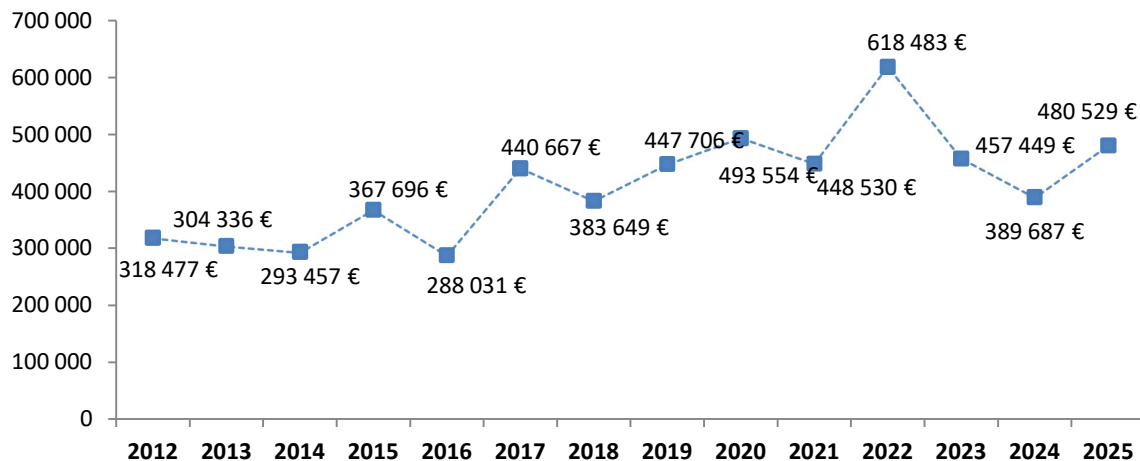
b) La fiscalité indirecte

1/ Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 481 K€

L'assiette de cet impôt est constituée des mutations à titre onéreux de propriété. Son produit demeure étroitement lié au niveau d'activité du marché immobilier. Après le point bas observé en 2024, le marché de l'immobilier ancien a amorcé un redressement en 2025. Au niveau national, le volume de transactions cumulées sur douze mois est ainsi passé d'environ 780 000 à fin août 2024 à 945 000 à fin décembre 2025, soit une progression de l'ordre de 12 % sur un an. Cette reprise traduit une amélioration progressive des conditions de financement et un regain mesuré de fluidité du marché, sans toutefois retrouver les niveaux particulièrement élevés observés lors du pic de 2021.

A Saint Jean de la Ruelle et après deux années de baisse consécutive, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation connaît un regain de +23% par rapport à 2024, à 481 K€.

Evolution annuelle du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation



2/ La taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 158 K€

La TLPE s'applique aux supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation. Elle concerne toutes les entreprises quelle que soit la nature de leurs activités (commerciales, industrielles ou de services, etc.).

Elle concerne toutes les entreprises qui exploitent des supports publicitaires fixes, visibles et situés à l'extérieur.

Elle s'applique à trois catégories de supports :

- La publicité, qui désigne toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, ainsi que leurs supports,
- Les enseignes, c'est-à-dire toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce,
- Les préenseignes, c'est-à-dire toute inscription, forme ou image indiquant la proximité du lieu d'une activité.

La TLPE est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Le produit de cette taxe s'est élevé à 158 K€ en 2025, contre 154 K€ en 2024 (+3,1%).

3/ La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : 264 K€

La fiscalité locale sur la consommation d'électricité a été profondément réformée ces dernières années. La TCCFE a en effet été supprimée en tant que taxe locale autonome et intégrée, à compter de 2023, à l'accise sur l'électricité. En conséquence, à la fin de l'exercice 2025, les communes ne perçoivent plus un produit de TCCFE au sens antérieur du terme, mais une part communale d'accise sur l'électricité, versée par l'État. L'évolution de cette recette dépend désormais des modalités nationales de calcul fixées par les textes, fondées notamment sur le produit antérieur, l'inflation hors tabac et l'évolution des quantités d'électricité fournies sur le territoire. Cette réforme a modifié la structure de la ressource et les conditions de son évolution, rendant les comparaisons avec les anciens produits de TCCFE à manier avec prudence.

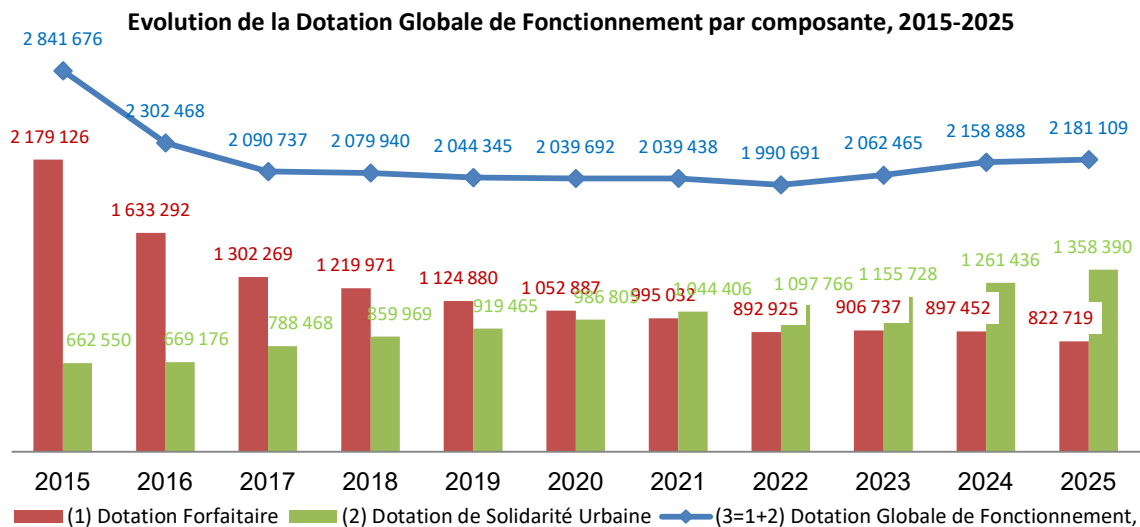
Le produit de la TCCFE s'est élevé à 264,2 K€ en 2025, c'est 4,4% de moins qu'en 2024.

B. Une diminution globale des dotations et en particulier celles issues de l’Etat

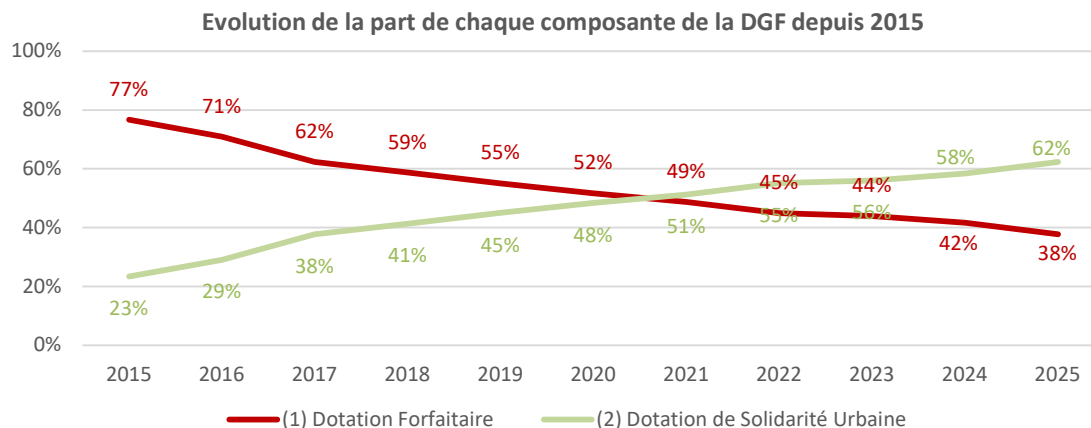
Les dotations et subventions perçues en 2025 s’élèvent à 3 941 K€ en 2025. C’est 97 K€ de moins qu’en 2024, soit -2,4% en un an. Cette baisse traduit notamment le désengagement de l’Etat sur les rythmes scolaires (fin progressive du fonds d’amorçage, dont la recette est passée de 171 K€ en 2024 à 76 K€ en 2025).

a) Les différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, toutes composantes perçues par la ville confondues, a connu une diminution conséquente entre 2014 et 2017 (-1 246 K€, soit 37,33%). La baisse a été plus modérée mais continue ensuite de 2018 à 2022. **Pour la troisième année consécutive, la DGF communale est en progression, de +1% entre 2024 et 2025 (+4,7% entre 2023 et 2024).**



Ses deux principales composantes suivent des évolutions contraires. La progression de la Dotation de Solidarité Urbaine permet d’atténuer la diminution de la Dotation Forfaitaire. **Ainsi en 2025 et pour la cinquième année consécutive, le montant de la DSU (1358 K€) est supérieur à celui de la dotation forfaitaire (822 K€).** Cela traduit la volonté du législateur de renforcer les mécanismes de péréquation entre communes, dont Saint Jean de la Ruelle bénéficie aujourd’hui.



➤ **La Dotation Forfaitaire : 823 K€**

La dotation forfaitaire des communes, principale composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), demeure calculée à partir des attributions de l'exercice précédent, corrigées en fonction de l'évolution de la population DGF et des mécanismes de minoration prévus par les textes. Depuis la réforme intervenue en loi de finances pour 2024, la présentation de cette dotation a été simplifiée par le transfert de l'intégralité de la part correspondant à l'ancienne compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle vers les EPCI à fiscalité propre, avec compensation dans certains cas. Ainsi, à la fin de l'exercice 2025, la variation annuelle de la dotation forfaitaire d'une commune s'explique principalement par l'évolution de sa population DGF et par l'application de l'écrêtement, ce qui est plutôt le cas pour la commune de Saint Jean de la Ruelle puisque ces règles d'écrêtement ont pesé pour 74,5 K€ dans la baisse de dotation.

L'écrêtement continue en effet de s'appliquer aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 85 % de la moyenne nationale. Ce mécanisme a notamment pour objet de financer les besoins internes de la DGF, en particulier la progression de la dotation forfaitaire des communes dont la population augmente ainsi qu'une partie de la montée en charge des dotations de péréquation. Cette règle, prévue par le code général des collectivités territoriales, était de nouveau applicable en 2024 et demeure en vigueur en 2025.

Pour 2025, la loi de finances a porté le montant total de la DGF à 27,394 Md€, soit une progression de 149,6 M€ par rapport au montant reconduit de 2024. Au sein de cette enveloppe, le montant total affecté à la DGF du bloc communal s'établit à 19,1 Md€. Lors de sa séance du 4 mars 2025, le Comité des finances locales a retenu une progression de 150 M€ de la dotation de solidarité rurale (DSR), de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité et, par majoration complémentaire, une hausse de 150 M€ de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Le financement interne de la DGF du bloc communal pour 2025 a ainsi été évalué à 280 M€, intégrant notamment la progression de la population, la hausse des dotations de péréquation au-delà de l'abondement de l'État et l'augmentation de la dotation d'intercommunalité. Sur ce total, 90 M€ sont financés par minoration de la part de compensation des EPCI et les 190 M€ restants sont répartis entre la minoration de la dotation forfaitaire des communes (60 %) et celle de la part de compensation des EPCI (40 %). En conséquence, à la clôture de l'exercice 2025, la dotation forfaitaire reste soumise à un mécanisme de prélèvement interne destiné à contribuer au financement de la péréquation et des évolutions démographiques du bloc communal.

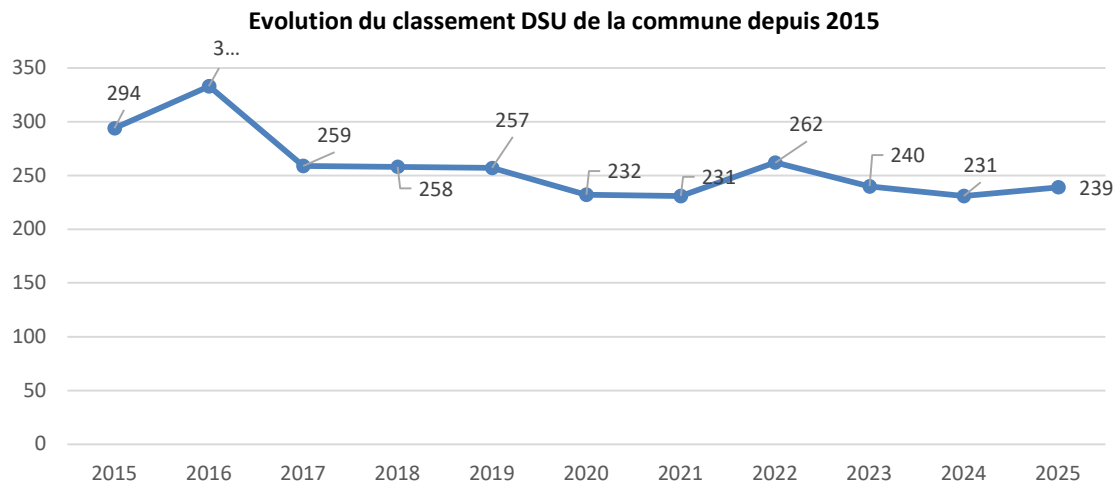
A Saint Jean de la ruelle, cela s'est traduit par un montant de dotation forfaitaire de 823 K€, en diminution de 8,3% par rapport à 2024 (ou -74,7 K€).

➤ **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 1 358 K€**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue un concours financier destiné à soutenir les communes urbaines confrontées à des charges sociales importantes et à une faiblesse relative de leurs ressources. Son attribution repose sur un classement national fondé sur un indice synthétique intégrant notamment le potentiel financier par habitant, la part des logements sociaux, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement ainsi que le revenu par habitant. Le montant versé varie en fonction de la population et du rang de classement de la commune, dans la limite de l'enveloppe nationale arrêtée chaque année.

En 2025, la progression de la DSU a été reconduite au niveau national. Selon la notification de répartition, la commune se situe au 239^e rang des communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants, contre 231^e rang en 2024 et 240^e rang en 2023.

La dotation s'élève à 1 358 K€ au titre de 2025 contre 1 261 K€ en 2024, soit en un an (+ 7,7 %).



b) Les autres participations : 1 338 K€

Ces participations, qui se répartissent entre l'Etat, d'autres collectivités locales et des partenaires institutionnels comme la CAF. Voici leur répartition en 2025 :

Avec 756 K€, le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret est de nouveau particulièrement important en 2025, grâce à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette aide a été consacrée aux activités périscolaires pour 69 K€, au soutien de la Maison pour Tous Nord pour 342 K€ et de la Maison pour Tous Sud à hauteur de 345 K€.

Le fonds d'amorçage / de soutien lié à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours a été maintenu jusqu'au terme de l'année scolaire 2024-2025. En revanche, ce dispositif a été supprimé à compter de la rentrée 2025-2026. En conséquence, à la fin de l'exercice 2025, cette recette n'a plus vocation à être reconduite pour les communes ayant conservé l'organisation scolaire sur 4,5 jours. La recette correspondante s'est élevée à 168 K€ en 2025.

L'Etat a par ailleurs apporté son concours au financement du fonctionnement de la Maison France Services, à hauteur de 45 K€, pour les **titres sécurisés** (37,3 K€), a remboursé une partie de la **TVA** notamment lié à l'entretien des bâtiments pour 23,4 K€ (FCTVA), et a participé aux frais de recensement pour 3,7 K€. La somme de 45,7 K€ a par ailleurs été versée pour **compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants** (allocation instituée en 2024). Ces participations sont globalement en baisse par rapport à l'exercice 2024.

L'Etat a également apporté son soutien à divers projets comme « **de l'émotion à l'expression** » pour 10 K€, « **la santé au quotidien** » pour 12 K€, la **vaccination contre la grippe** 10 K€, ou encore la **passerelle pour l'emploi** à hauteur de 5 K€. Pour la première fois en 2025, la ville a également perçu une aide au titre du **soutien au service public de la petite enfance**, pour 20,3 K€, et une subvention au titre de la Maison Anne Sylvestre pour son **accueil à vocation d'insertion** (AVIP) pour 4 K€.

En matière des ressources humaines, la commune a reçu :

- une dotation 37,5 K€ pour l'aide au financement d'un poste de conseiller numérique,

- une aide de 56,1 K€ pour l'emploi des adultes relais,
- 40 K€ de la part de Vallogis pour les correspondants de nuit.

Le Conseil Régional Centre Val de Loire a soutenu les actions culturelles entreprises dans le cadre du Projet artistique et culturel de territoire (PACT) pour un montant de 50 K€, dont 11,7 K€ pour le Grand Unisson.

95 K€ ont par ailleurs été perçus de la Caisse des Ecoles pour le **programme de réussite éducative** au titre de 2025 (montant inchangé par rapport à 2024). La ville a également perçu **une participation de plusieurs communes de la Métropole pour la scolarisation à Saint Jean de la Ruelle d'enfants non stéoruellans**, à hauteur de 26,4 K€.

Le **Département du Loiret** a apporté son concours à la commune pour 7,3 K€ pour soutenir le conservatoire. L'aide liée au Grand Unisson n'a en revanche pas été reconduite en 2025. L'aide du Département en fonctionnement a globalement diminué de 11 K€ par rapport à 2024.

C) Des produits des services et des mises à disposition en baisse : 2 105 K€

Ce chapitre regroupe les produits issus des services rendus aux usagers à titre onéreux (restauration scolaire, accueil de loisirs, centre aquatique...) ainsi que le produit des mises à disposition de service et de personnel.

Le produit des services et des mises à disposition s'est élevé à 2 105 K€ en 2025, soit 3% de moins qu'en 2024 (ou -67 K€). Cette diminution s'explique à la fois par la baisse des recettes liées aux mises à disposition de service de la Métropole et par une diminution des recettes des services payant, en particulier dans le domaine culturel qui avait connu une année 2024 atypique avec un important rattrapage de facturation du conservatoire.

S'agissant des **recettes familles liées aux centres de loisirs et à la restauration scolaire** (952 K€, soit 11 K€ de plus qu'en 2024), celles-ci ont respectivement progressé de +2,7 K€ et +8,2 K€, à la fois du fait de l'évolution tarifaire (+2% en moyenne) et de la hausse de la fréquentation.

Les recettes d'exploitation du centre aquatique continuent leur progression : elles s'élèvent ainsi à 172 K€ (hors convention avec le Département pour les collégiens), contre 161 K€ en 2024, 153 K€ en 2023, 113 K€ en 2022 et 47K€ en 2021.

Le produit des locations de salles et des refacturations est en légère diminution, de -5,7 K€ K€ entre 2024 et 2025.

Les recettes liées aux activités culturelles sont en nette diminution, de -47 K€, du fait à la fois d'un rattrapage de recettes enregistrées par le conservatoire en 2024 qui en avait fait une année exceptionnelle (+94,2 K€). La recette globale s'élève ainsi à 113,3 K€, répartis entre le conservatoire (94,7 K€), le développement culturel (17,5 K€) et la lecture publique (1,2 K€).

Voici l'évolution des principaux postes de recettes liées aux services payés par les usagers :

Nature	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024 / 2025
Redevances et droits des services à caractère culturel (<i>nature 7062</i>)	54 848 €	160 522 €	113 373 €	- 47 149 €
Redevances et droits des services à caractère sportif (centre aquatique essentiellement) (<i>nature 70631</i>)	153 030 €	161 407 €	172 780 €	11 373 €
Redevances et droit des services à caractère social (portage de repas) (<i>nature 7066</i>)	190 775 €	171 302 €	187 779 €	16 478 €
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (restauration scolaire essentiellement) (<i>nature 7067</i>)	859 835 €	941 448 €	952 419 €	10 971 €
Locations de salles et refacturations (ex. mise en fourrières) (<i>nature 70878</i>)	20 660 €	39 620 €	33 859 €	- 5 761 €
Concessions cimetière (nature 70311)	13 232 €	12 153 €	10 410 €	- 1 743 €
SOUS-TOTAL	1 292 381 €	1 486 452 €	1 470 621 €	- 15 831 €

Le chapitre 70 inclut par ailleurs la recette liée aux missions assurées par la ville pour le compte de la Métropole au moyen des conventions de mises à disposition ascendantes.

Dans le cadre de ce mécanisme, la ville assure la gestion de la totalité des espaces verts, y compris ceux attenant à l'espace public qui sont de la compétence métropolitaine. Elle prend en charge la totalité des dépenses qui s'y rapportent et la Métropole lui rembourse la part liée aux espaces verts métropolitains.

Les flux financiers induits par ce dispositif se sont élevés à 471,4 K€ en 2025, en compensation de frais de personnel et de matériel supportés par la ville pour le compte de la Métropole. C'est globalement 36 K€ de moins qu'en 2024, du fait de moindres coûts de matériel et de personnel supportés par la ville sur ces missions (un poste de jardinier vacant).

D) Les autres recettes

a) Les produits des cessions d'immobilisations : 36 K€

Les produits de cessions s'élèvent à 36 K€ en 2025 (179 K€ en 2024). Il s'agit de la vente d'un minibus pour 19,6 K€, d'une Renault Mégane pour 15,4 K€ et d'une servitude foncière pour 1 K€.

A l'instar de 2024, la ville n'a pas perçu d'autres produits exceptionnels en 2025.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

2024 avait été une année record en termes de montants investis sur la commune, 2025 est à nouveau au-delà des 10,8 M€ investis : les dépenses d'investissement se sont élevées globalement à 10,839 M€, dont 10,763 M€ de dépenses réelles et 76,5 K€ de dépenses d'ordre patrimoniales. C'est à 15 K€ près le même montant qu'en 2024.

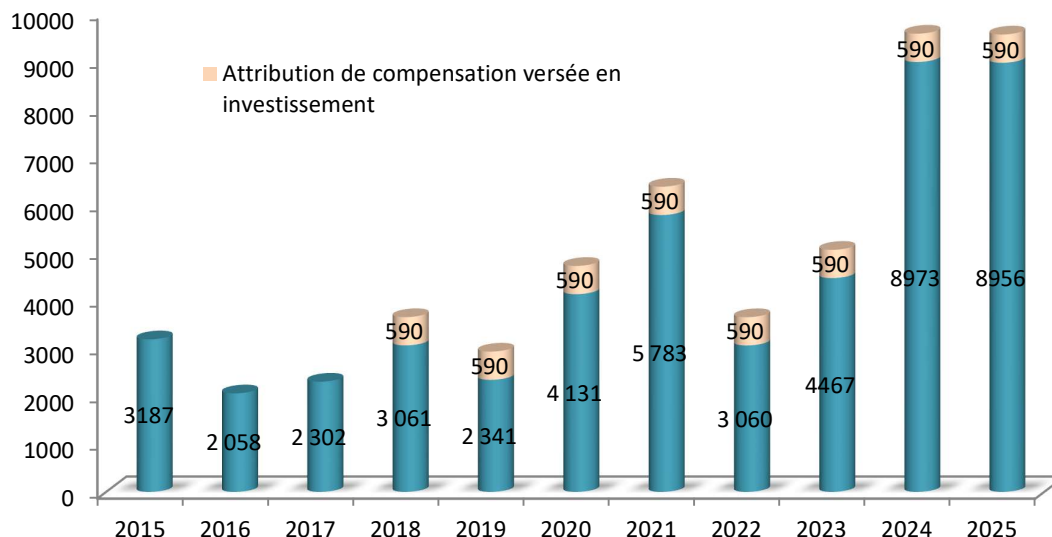
Les dépenses réelles comprennent à la fois les dépenses d'équipement (opérations et crédits des chapitres 20, 21 et 23), les versements à la Métropole (attribution de compensation, fonds de concours), et le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant réalisé en 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT :	8 954 542,05 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Chap. 21)	1 337 795,12 €
IMMOBILISATIONS EN COURS (Chap. 23)	6 247 632,26 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Chap. 20)	1 369 114,67 €
DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS (Chap. 45)	- €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (Chap. 16)	1 062 915,87 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (Chap. 204)	744 329,66 €
DONT ATTRIBUTION DE COMPENSATION	590 163,00 €
AUTRES IMMO. FINANCIERES (PRETS D'HONNEUR INSTRUMENTS) (CHAP. 27)	749,25 €
OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES (Chap. 041)	76 501,76 €
TOTAL	10 839 038,59 €

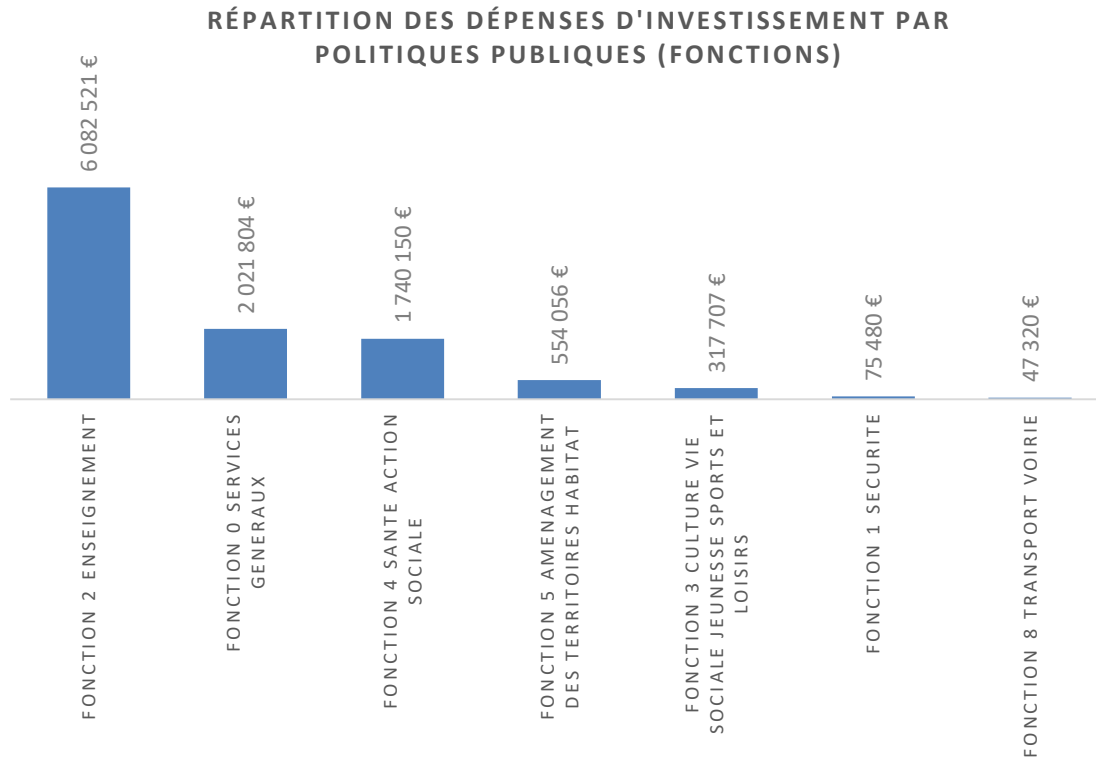
A. Un nouveau niveau de dépenses d'équipement record qui traduit la finalisation des opérations phares du mandat

Hors fonds de concours à la Métropole, les dépenses d'équipement s'établissent à 9 546 K€ contre 9 563 K€ en 2024, 5 057 K€ en 2023 et 3 650 K€ en 2022. Les dépenses directes d'équipement (hors attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole), s'élèvent à 8 956 K€.

Evolution des dépenses d'équipement 2015 - 2025 (en K€) :



L'analyse par politique publique (par fonction comptable) des dépenses directes d'équipement permet de faire ressortir les éléments suivants :



Voici les principales réalisations :

Fonction enseignement formation (fonction 2): 6 082 K€

Une année marquée par la finalisation des travaux de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire

Jean Moulin

- 5 756 K€ ont été consacrés aux travaux de restructuration du groupe scolaire Jean Moulin qui avaient démarré à l'été 2023. L'équipement a été livré à l'été 2025 et a ouvert dans sa nouvelle configuration à la rentrée 2025.
- Les autres groupes scolaires ont également fait l'objet de travaux et d'acquisition de matériel, parmi lesquels on peut citer :
 - **Groupe scolaire Jean Moulin** : 114 K€. Outre la livraison des bâtiments agrandis et rénovés, 114 K€ ont été investis pour les jeux extérieurs du groupe scolaire et l'achat de mobilier et de rayonnages,
 - **Groupe scolaire Jules Lenormand** : 31,9 K€, notamment pour réaliser les travaux de modernisation de la clôture et du portail de l'école élémentaire,
 - **Groupe scolaire F. Mitterrand** : 45,2 K€, pour la modernisation du réseau de chauffage de l'élémentaire et l'achat de mobilier extérieur (table de pique-nique) et intérieur,
 - **Groupe scolaire L. Aragon** : 13,8 K€, en particulier pour la réfection du sol au sein de la partie élémentaire, la modernisation des urinoirs et l'achat de matériel et de mobilier,
 - **Groupe scolaire P. Doumer** : 9,3 K€, pour la modernisation de l'éclairage du couloir de l'élémentaire et l'acquisition de matériel et de mobilier,

- **Groupe scolaire P. Bert** : 25,5 K€, ayant permis la réfection de l'air du sol souple de la maternelle, et l'acquisition de matériel et de m (dont mur d'escalade).

19 K€ ont enfin été consacrés à la réalisation de travaux et à l'acquisition de divers matériels pour l'ensemble des groupes scolaires : pose de films solaires, installations de vidéoprojecteurs, achat de ventilateurs...

Fonction aménagement et services urbains, environnement (fonctions 51x, 8 et fonds de concours): 752 K€

Des investissements en faveur de l'embellissement du centre-ville avec la requalification de la rue Charles Beauhaire et de ses abords, mais aussi en faveur des espaces partagés extérieurs :

- Participation au coût des travaux **de requalification de la rue Charles Beauhaire** (194 K€) réalisés par la Métropole (le solde de l'opération sera versé par la commune à la Métropole début 2026),
- Participation aux **travaux de voirie par fonds de concours à la Métropole** (154 K€) : solde des opérations réalisées rue du petit chasseur (95 K€) et rue de la Cirerie (59,1 K€)
- **La requalification du city stade du Clos neuf** : 135 K€,
- **Investissements en faveur des espaces verts** : 100,5 K€, avec notamment l'achat de matériel pour le service des espaces verts (broyeur de branches, désherbeur mécanique, tondeuse tractée) la réalisation d'aménagements au sein des espaces verts (clôture et portail du jardin pédagogique, création d'un massif parc des Dominicaines, plantations d'arbres...) et l'achat de pots « Papy » et de bancs (parc clos de la Jeunette notamment).
- **Travaux en faveur des voies restées communales** : 22,9 K€, notamment pour la sécurisation de la voirie Clos Azur et des réfections de voirie quartier des Salmoneries,
- **Investissements en faveur des annexes de voirie** : 24,4 K€, et en particulier pour les décorations lumineuses, la pose de potelets (Parc des dominicaines), le renforcement d'éclairage (impasse des glycines), l'achat et l'installation de panneaux de signalisation,
- **La sécurisation de la passerelle Clos du Moine** : 55,8 K€
- **L'installation de nouvelles structures de jeux quartier des Salmoneries** : 43,7 K€
- **L'installation de totems commémoratifs et de plaques** : 8,2 K€

Fonction Santé et action sociale : 1,740 M€

La Maison Anne Sylvestre a été finalisée et a pu accueillir des enfants dès aout 2025:

- 1,648 M€ ont été décaissés pour la finalisation des travaux qui ont déroulé de fin octobre 2023 à juillet 2025.
- 41,6 K€ ont par ailleurs été consacrés à l'acquisition de **matériel et de mobilier pour les structures petite enfance**.
- 8,6 K€ pour la réalisation de **travaux dans les crèches** (modernisation des revêtements de sol aux Bleuets, modernisation des sanitaires à la Maison de la Petite Enfance notamment).

Fonction Administration générale : 206,2 K€

Un effort d'investissement poursuivi en faveur de la modernisation des services

- **Modernisation des systèmes d'information et des outils de gestion** : 88,2 K€, avec en particulier :
 - Le changement de switches (15,4 K€),
 - L'achat de licences et de logiciel (34,2 K€) pour la médiathèque, pour la prospective RH, de pare-feu, de gestion du dispositif de réussite éducative,
 - L'acquisition de matériel informatique pour les agents (postes de travail, écrans, téléphonie..) (38,6 K€)
- Réalisation de **travaux dans les bâtiments** pour 31,4 K€ : mise aux normes des alarmes incendie, installation d'une porte sectionnelle au CTM, mise aux normes électriques de l'espace Qanat,

modification du réseau électrique de la Maison France Services et
modernisation de l'accueil de l'hôtel de ville.

- **Le remplacement d'un véhicule frigorifique pour les livraisons de repas** : 30 K€
- Acquisition de **matériel technique pour le centre technique et les ateliers** : 19,6 K€,
- Le relevage de tombes et la création d'un ossuaire au **cimetière** : 13,3 K€.
- **L'achat de mobilier** pour le nouvel accueil et pour les services : 2,4 K€
- **L'étude de programmation pour le projet de Maison des Services Aux Personnes (MSAP) au sein du quartier des Chaises** : 7 K€

Fonction culture : 85 K€

L'achat de matériel et la réalisation de travaux en faveur des équipements culturels

- **Le réaménagement du parvis de la médiathèque Ana Marly** et la pose de pierres de façade : 45,7 K€,
- **La réalisation de travaux au sein des différents équipements culturels** : 22,9 K€, avec l'installation de panneaux phoniques au sein de l'auditorium de la MMD, la modernisation des alarmes, la pose d'un garde-corps à l'Unisson, la mise aux normes de coffrets électriques...
- L'acquisition d'**instruments de musique et de matériel pour le conservatoire** : 4,5 K€,
- L'achat de **matériel technique et de sonorisation pour le développement culturel** : 6,1 K€,
- L'acquisition de **mobilier et de matériel pour la médiathèque Anna Marly** : 4,2 K€,
- **L'achat de bâches imprimées pour le festival du Grand Unisson** : 1,4 K€.

Fonction sports : 183 K€

Des investissements profitables à l'ensemble des équipements sportifs de la ville :

Les principales opérations ont été les suivantes :

- **Centre aquatique** : 39 K€, notamment pour la modernisation des pompes de traitement de l'eau et la pose d'un garde-corps.
- **Complexes sportifs** : 131 K€, pour la modernisation du revêtement de sol sportif au sein du gymnase Millet, la modernisation de l'éclairage des trois courts de tennis à l'espace Carat, la modernisation de l'ascenseur gymnase des trois Fontaines, la réalisation de divers travaux dans les gymnases et l'achat de matériel.
- **Stades** : 11,1 K€, pour la création d'un mur stade G. Gallier.
- **Boulodrome** : 1 K€, pour le remplacement d'un tube d'éclairage,

Fonction Jeunesse : 49,7 K€, notamment pour :

- La fin des travaux de rénovation de la **Maison pour Tous Nord** suite à l'incendie qui a détruit une partie du bâtiment, la réalisation de travaux de mise en accessibilité, le changement de l'alarme anti-intrusion (33,7 K€),
- La réalisation de divers petits travaux et l'achat de matériel et de mobilier pour la **Maison pour Tous Sud, la ludothèque ou le centre de loisir S. Lacore** (16 K€).

Fonction Sécurité 75,5 K€ :

- Le **programme d'extension de la vidéo protection** s'est poursuivi en 2025 (47 K€), avec l'installation de nouvelles caméras rond-point Beauhaire, angles Mendes France / Marmogne / tangentielle / Cirerie, Rol Tanguy, secteur des Tourmalines et Petit chasseur.
- Du **matériel et du mobilier pour les policiers municipaux** (18,2 K€) et notamment trois kits de caméras nomades solaires, l'achat de 3 VTT, d'un radar pédagogique et de terminaux de verbalisations électroniques.
- La création d'une porte extérieure à l'arrière des **locaux de la Police Municipale** (3,8 K€).

Fonction « non ventilable » : 1,661 M€

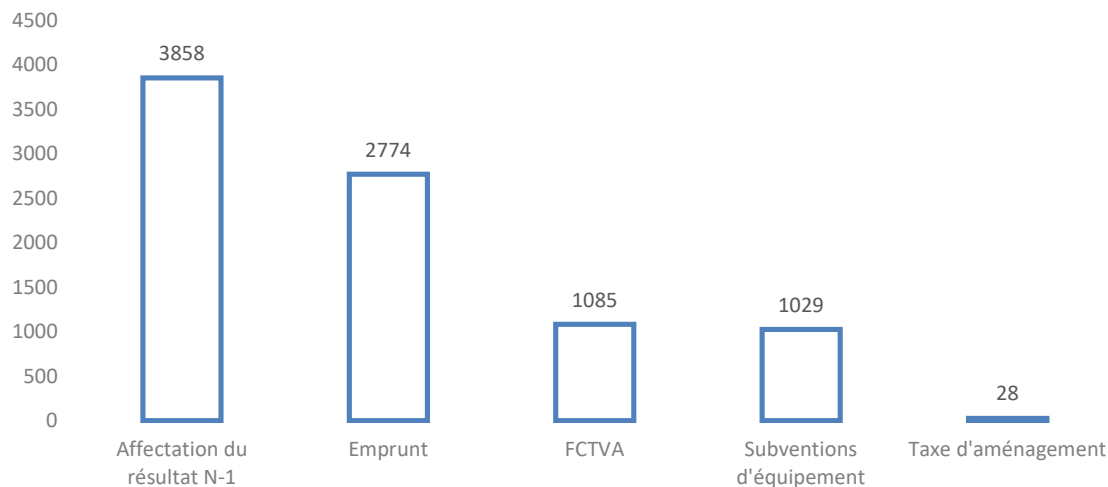
Cette fonction regroupe essentiellement le **remboursement du capital de la dette** l'Attribution de Compensation d'investissement versée à la Métropole (590 K€).

B. Des recettes d'investissement soutenues par l'affectation du résultat et un bon niveau de subventionnement

Les recettes d'investissement au Compte Financier Unique 2025 s'établissent à **9 905 K€** (8 776 K€ hors écritures d'ordre patrimoniales et dotations aux amortissements, chapitres 040 et 041), contre **7 936 K€** en 2024.

L'affectation du résultat 2025 au travers des excédents de fonctionnement capitalisés s'élève à **3 858 K€** (compte 1068).

**Les recettes réelles d'investissement en 2025
(en K€)**



Les recettes réelles se composent notamment :

- i. **Du FCTVA en investissement, pour un montant global de 1 085 K€** (fonction du niveau d'investissement réalisé en 2024)
- ii. **Des subventions d'équipement : 1 029 K€.**

La ville a perçu 1,029 M€ de subvention d'investissement en 2025, dont les origines sont les suivantes :

- **Etat**, à hauteur de 598 K€ :
 - 480 K€ au titre de l'ANRU pour la restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (acompte n°2),
 - 112,1 K€ dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour a création d'une aire de jeux quartier des Salmoneries
 - 5,5 K€ au titre du fonds verts dans le cadre du volet « Maires bâtisseurs » valorisant les opérations de logements jugées vertueuses (sobriété foncière, de densification et de mise en chantier rapide).
- **Conseil Régional Centre val de Loire** : 422 K€ au titre du CRST dans le cadre du projet de requalification du groupe scolaire Jean Moulin (acompte n°2).

- **Orléans Métropole** : 10 K€ en remboursement des frais engagés pour la modification du Centre Technique Municipal rue Crois Baudu

Pour mémoire, les opérations Jean Mouline et Maison Anne Sylvestre ont globalement été subventionnées de la façon suivante :

- *Opération Jean Moulin subventionnée à hauteur de 4,137 M€ (44,4% du total HT) par l'Etat au titre de l'ANRU (2,4 M€), du fonds vert (300 K€) et de la DPV (223 K€), par la Région au titre du CRST (1,143 M€), et par le Département du Loiret au titre du volet 3 (71 K€).*
- *Opération Crèche centre-ville subventionnée à hauteur de 1,479 M€ (60% du total HT) par la CAF (873,5 K€), par l'Etat au titre de la DSIL (150 K€), et par le Département du Loiret au titre du volet 2 (220 K€) et du volet 3 (236 K€).*

iii. De la taxe d'aménagement : 27,5 K€

La taxe d'aménagement est due à raison de certaines opérations de construction, reconstruction, agrandissement ou aménagement soumises à autorisation d'urbanisme. Son produit présente, par nature, un caractère très volatil, dans la mesure où il dépend à la fois du volume des opérations réalisées sur le territoire communal, de leur importance, mais aussi du calendrier d'achèvement des travaux et des modalités de liquidation et de recouvrement par les services fiscaux. Depuis la réforme de gestion des taxes d'urbanisme, son exigibilité est davantage liée à l'achèvement des travaux, les éléments nécessaires à sa liquidation étant, dans la plupart des cas, déclarés dans les 90 jours suivant cet achèvement.

Après 146 K€ réalisés en 2020, 548 K€ en 2022, 511,7 K€ en 2023 et 355 K€ en 2024, le produit perçu en 2025 s'établit à seulement 27,5 K€. Cette diminution doit être analysée avec prudence. Elle ne traduit pas nécessairement une contraction durable de l'activité immobilière, mais résulte principalement d'un effet de calendrier lié à la réforme de la taxe d'aménagement, au transfert de sa liquidation à la DGFIP et au décalage de son exigibilité à l'achèvement des opérations. Cette évolution modifie le rythme d'encaissement de la recette et peut entraîner des variations importantes d'un exercice à l'autre.

À ces facteurs réglementaires et administratifs s'ajoute un effet local : les principales opérations qui avaient généré des produits significatifs les années précédentes, notamment les Berges d'Houllippe et la ZAC Alleville, sont désormais passées. À l'inverse, certaines opérations nouvelles ou en cours, comme l'opération Intemporel comprenant 84 logements, n'ont pas encore produit pleinement leurs effets en recettes, faute d'achèvement.

iv. De l'emprunt : 2 774 K€

Pour faire face aux besoins de financement liés à la finalisation à la fois des travaux de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire Jean Moulin, de construction de la nouvelle structure petite enfance, et de requalification de la rue Charles Beauhaire et de ses abords, la commune a emprunté 2,774 M€ en avril 2025. Un panel d'établissements bancaires a été sollicité pour cet appel d'offres.

Compte tenu de la structuration de l'encours de la dette et de l'état du marché, il a été choisi de recourir à un emprunt à taux fixe sur 20 ans, à 3,34%, proposé par la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIÈRES

Le budget Locations Immobilières porte les recettes et dépenses afférentes aux baux commerciaux détenus par la ville, notamment pour les locaux des Bénardières, le bureau de poste Chemin de Chaingy mais également pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire des Chaises Françoise Dolto et la Maison Médicale Sud. Ces recettes doivent financer l'ensemble des dépenses afférentes à ce budget annexe.

1- Clôture budgétaire

Le tableau suivant reprend les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les résultats reportés.

En €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	150 436,91	130 958,70	19 478,21	115 728,95	135 207,16
Investissement	41 763,76	79 100,92	-37 337,16	78 309,53	40 972,37
Total	192 200,67	210 059,62	-17 858,95	194 038,48	176 179,53

En €	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				135 207,16
Investissement	0,00	0,00	0,00	40 972,37
Total	0,00	0,00	0,00	176 179,53

* besoin si précédé du signe moins

A l'issue de l'année 2025, on constate un excédent d'exploitation de l'exercice (3) de 19,48 K€ et un déficit d'investissement de 37,34 K€.

Après réintégration des résultats antérieurs (4), le résultat cumulé (5) de la section de fonctionnement est de +135,2 K€ et le solde d'exécution d'investissement est de +40,9 K€.

Le solde des restes à réaliser (8) étant nul, l'excédent de la section d'investissement (9) à l'issue de la gestion 2025 s'établit à 40,9 K€.

Il n'y a donc pas de déficit d'investissement à couvrir, et l'affectation du résultat est proposée de la façon suivante :

Proposition d'affectation au budget N+1	
1068	0,00
R 001	40 972,37
R 002	135 207,16

2- Evolution des recettes et dépenses d'exploitation

Evolution des comptes administratifs 2024-2025

Dépenses d'exploitation par nature

DEPENSES REELLES		CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution (%)
011	Charges à caractère général	72 638	69 853	47 798	-31,57%
012	Charges de personnel	510	13 824	14 960	8,22%
65	Charges de gestion courante			8 213	-
66	Charges financières	21 447	23 709	19 183	-19,09%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		94 595	107 386	90 154	-16,05%

Les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 90,2 K€. C'est 16% de moins qu'en 2024. Les charges à caractère général diminuent 31,6% par rapport à 2024, essentiellement du fait de la diminution des charges locatives et de copropriété (compte 614), les charges liées aux Bénardières ayant été prises en charge sur le budget principal dans la mesure où le site n'est plus générateur de revenu. Les charges de personnel correspondent à la mise à disposition d'un poste de rédacteur, à hauteur de 25% de son temps de travail.

Les charges financières correspondent à l'amortissement des financements bancaires levés dans le cadre de réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Ces charges ont été en progression en 2024 du fait du remboursement des deux emprunts contractés pour le financement des travaux de l'étage de la MSP des Chaises et de ceux de la Maisons de Santé Sud (271,2 K€ en 2021 et 102,4 K€ en 2022), entrés en phase de réalisation en 2023. En 2025, la diminution des charges financières s'explique par une baisse des taux (2% en moyenne contre 2,44% fin 2024).

Recettes d'exploitation par nature

RECETTES REELLES		CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution (%)
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	123 311	97 997	136 539	39,33%
74	Subventions d'exploitation	0	0	0	-
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		123 311	97 997	136 539	39,33%
75	Autres produits de gestion courante	143	0	0	-
76	Produits financiers	0	0	0	-
77	Produits exceptionnels	91 089	72	0	-100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		214 542	98 068	136 539	39,23%

Les recettes réelles d'exploitation, qui enregistrent notamment les loyers versés au titre de la MSP, de la Poste et de l'AHU s'élèvent à 136,5 K€. Cela représente une hausse de 39,3% par rapport à 2024, qui s'explique par la revalorisation des loyers et charges et par un décalage de facturation à l'AHU (13 K€ en recettes en 2024 contre 26 K€ en 2025).

Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution (%)
16	Emprunts et dettes assimilées	56 519	65 116	65 203	0,13%
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	-
21	Immobilisations corporelles	18 007	4 570	0	-100,00%
23	Immobilisations en cours	189 132	1 277	0	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		263 659	70 964	65 203	-8,12%

Il n'y a pas eu de travaux ni de dépense d'équipement en 2025. Les dépenses réelles d'investissement ont été limitées au remboursement du capital de la dette pour 65,2 K€.

Les recettes d'investissement.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution (%)
10	Dotations fonds divers et réserves	117 882	31 946	959	-97,00%
13	Subventions d'investissement reçues	320 370	0	0	
16	Emprunts et dettes assimilées	373 649	0	0	
23	Immobilisations en cours	2 929	0	0	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		814 830	31 946	959	-97,00%

Les recettes d'investissement perçues en 2025 sont limitées à la perception du FCTVA, en lien avec les travaux réalisés en 2024, à hauteur de 0,96 K€.

En 2023, le niveau de recette avait été particulièrement élevé du fait :

- de la perception des soldes de subventions attribuées par l'Etat : 94,9 K€ pour l'extension de la MSP des chaises (Dotation de Soutien à l'Investissement Local et Dotation Politique de la Ville) et 225,4 K€ pour la réalisation de la Maison de Santé Sud (Dotation Politique de la Ville),
- la mobilisation de deux emprunts de 271,2 K€ et de 102,4 K€ contractés respectivement en 2021 et en 2022 mobilisés en 2023,
- un montant de FCTVA plus important que les années passées du fait des travaux réalisés en 2022.

II- LE BUDGET ANNEXE CAMPING.

Entre le 18 juin et le 29 septembre 2025, la fréquentation du camping a été de 2 114 personnes issues de 29 nationalités différentes, pour un total de 3 113 nuitées. A titre de comparaison, 1 480 personnes avaient été accueillies en 2024, pour 2 3333 nuitées. La fréquentation a donc été supérieure, en lien direct avec la période d’ouverture plus longue qu’en 2024 du fait de la tenue du festival de Loire en 2025 (avec pour corollaire une ouverture prolongée en septembre).

Le tableau suivant reprend les résultats de l’exercice 2025 ainsi que les résultats reportés.

1- Clôture budgétaire

En €	Titres émis (1)	Mandats émis (2)	Résultat comptable de l'exercice (3 = 1-2)	Reprise des résultats antérieurs après affectation (4)	Résultat cumulé (5=3+4)
Fonctionnement	52 934,36	37 411,77	15 522,59	18 782,17	34 304,76
Investissement	10 369,19	11 257,54	-888,35	-534,19	-1 422,54
Total	63 303,55	48 669,31	14 634,24	18 247,98	32 882,22

En €	RAR Recettes (6)	RAR Dépenses (7)	Solde des RAR (8=6-7)	Excédent ou besoin de Financement* (9=5+8)
Fonctionnement				34 304,76
Investissement	0,00	0,00	0,00	-1 422,54
Total	0,00	0,00	0,00	32 882,22

* besoin si précédé du signe moins

A l’issue de l’année 2025, on constate un excédent d’exploitation (3) de l’exercice de 15,5 K€ et un déficit d’investissement 888 €. Après réintégration des résultats antérieurs (4), le résultat cumulé d’exploitation (5) est excédentaire de 34,3 K€ et le résultat cumulé d’investissement est déficitaire de 1,4 K€.

Le solde des restes à réaliser étant nul (8), l’intégration du résultat cumulé correspond à un besoin de financement de 1 422,54 K€ en investissement.

Il en résulte la proposition de reprise des résultats suivante :

Proposition d'affectation au budget N+1	
1068	1 422,54
D 001	-1 422,54
R 002	32 882,22

2- Evolution des dépenses et des recettes d'exploitation

Evolution des comptes administratifs 2024-2025

Dépenses d'exploitation par nature

DEPENSES REELLES	CA 2023 (HT)	CA 2024 (HT)	CA 2025 (HT)	Evolution (%)
011 Charges à caractère général	10 981	6 607	14 389	117,78%
012 Charges de personnel	2 646	10 720	11 797	10,05%
65 Autres charges de gestion courante	0	0	914	#DIV/0!
66 Charges financières	2 240	2 018	1 727	-14,45%
67 Charges exceptionnelles	5	49 270	0	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	15 872	68 615	28 827	-57,99%

Les charges à caractère général ont facialement diminué de plus de 58% entre 2024 et 2025, du fait d'écritures d'annulation de dépenses et recettes réalisées en 2024 à la demande du trésorier à hauteur de 49 270 €, pour mise en conformité des natures à utiliser pour comptabiliser correctement la TVA. Si l'on neutralise ces écritures, les dépenses réelles d'exploitation ont progressé de +49% entre 2024 et 2025. Cela s'explique par des frais de maintenance (comptes 615xx) pour le nettoyage des platanes et de remplacement de vitrages à hauteur de 5,5 K€ contre seulement 780 € en 2024, et par la hausse des charges d'eau et d'Energie (4,2 K€ contre 1,3 K€ en 2024).

Ces charges de personnel correspondent à la mise à disposition par la ville de 0,05 ETP d'un agent administratif et d'agents saisonniers.

Les charges financières sont en diminution de 14,5%, du fait de la baisse des taux d'intérêt qui impactent l'un des trois emprunts en cours sur le budget annexe camping (emprunt à taux variable réalisé en 2019).

Recettes d'exploitation par nature

RECETTES REELLES	CA 2023 (HT)	CA 2024 (HT)	CA 2025 (HT)	Evolution (%)
70 Ventes de produits fabriqués prestations de services	49 640	80 810	52 934	-34,50%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	49 640	80 810	52 934	-34,50%
74 Dotations et participations	0	0	0	
75 Autres produits de gestion courante	0	967	0	-100,00%
77 Produits exceptionnels	30	0	0	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	49 670	81 777	52 934	-35,27%

Le budget du camping s'autofinance par ses recettes d'exploitation. Hors écritures correctrices de 49 270 € évoquées plus haut, celles-ci se sont élevées à 31,5 K€ en 2024 et à 52,9 K€ en 2025, soit en progression de 63%, du fait de la période d'ouverture plus longue et de la fréquentation plus importante cette année.

3- Dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	CA 2023 (HT)	CA 2024 (HT)	CA 2025 (HT)	Evolution (%)
16 Emprunts et dettes assimilées	9 664	9 119	9 162	0,47%
21 Immobilisations corporelles	19 257	0	2 095	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	28 921	9 119	11 258	23,45%

Quelques investissements ont été réalisés pour le camping en 2025 : achat d’un souffleur, d’un matériel informatique, d’un terminal de paiement portable et d’un canapé gonflable, pour un montant total de 1,8 K€ par ailleurs été consacrés au remboursement du capital emprunté.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		CA 2023 (HT)	CA 2024 (HT)	CA 2025 (HT)	Evolution (%)
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 411	16 847	1 784	-89,41%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		18 411	16 847	1 784	-89,41%

1,8 K€ de recettes d’investissement ont été enregistrées en 2025, liée à l’affectation du résultat 2024. Aucun emprunt nouveau n’a été contracté.

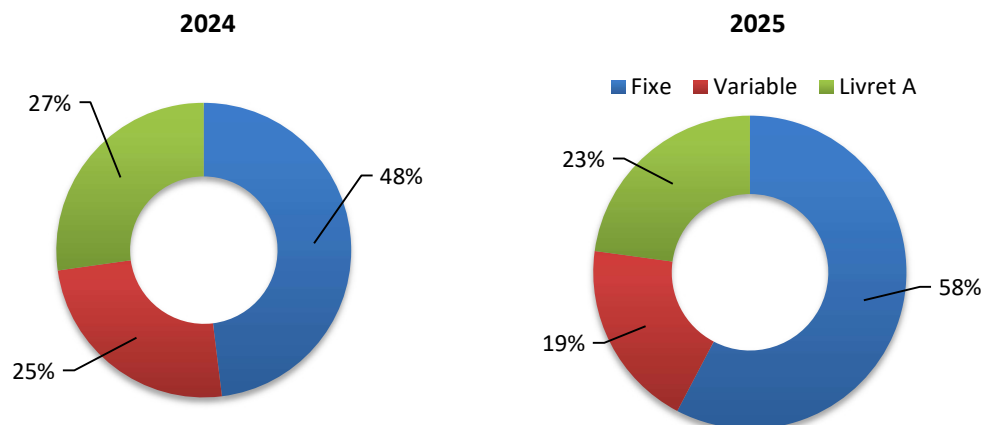
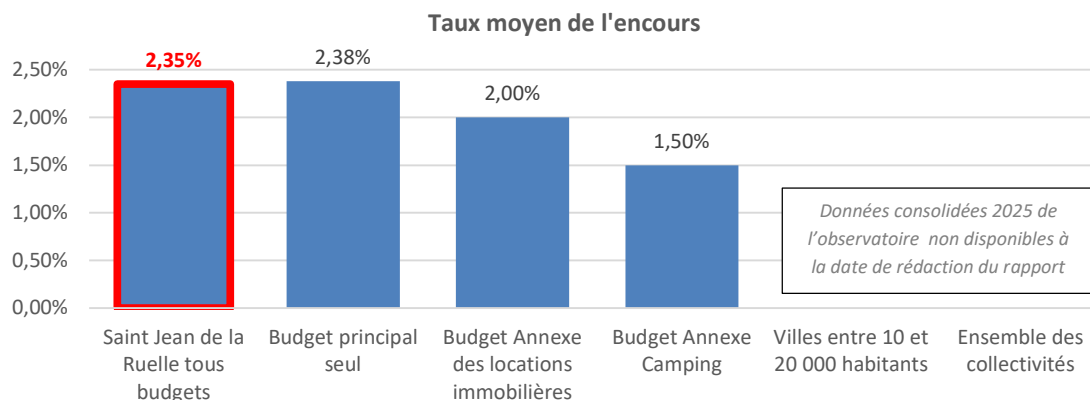
ANNEXE : PRÉSENTATION DE L'ENCOURS DE DETTE CONSOLIDÉ

Les données relatives à l'encours de dette du budget principal figurent dans le corps du présent rapport. Afin de disposer d'une vision d'ensemble, les éléments ci-dessous portent sur l'encours de dette consolidé, englobant les données relatives au budget principal, au budget annexe des locations immobilières et à celui du camping.

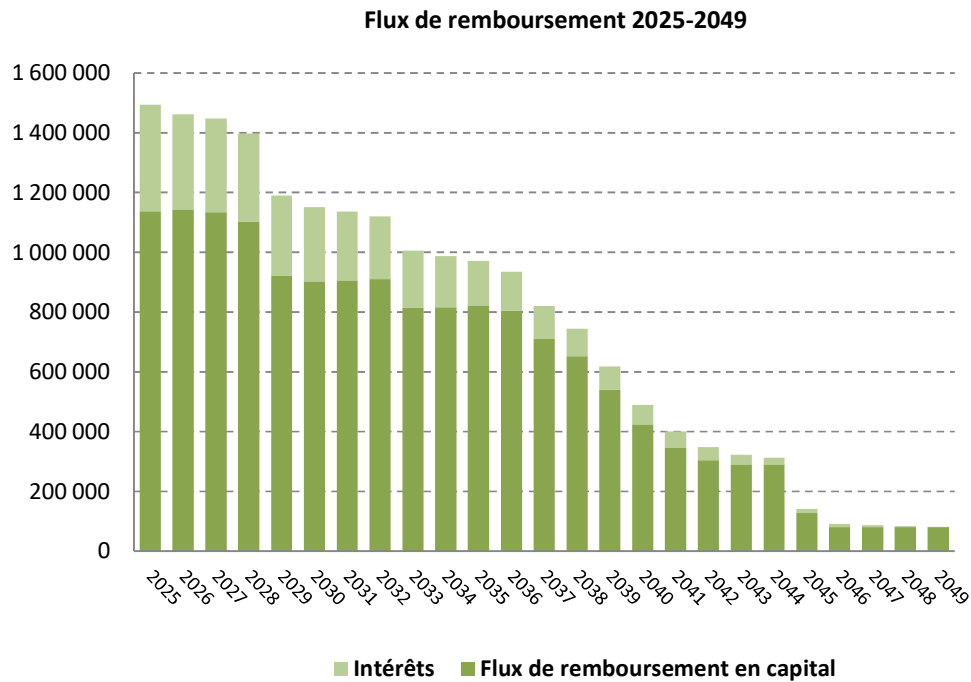
Encours de dette au 31 décembre depuis 2021 :

Type	Budget principal seul	Budget annexe des locations immobilières	Budget annexe camping	Ensemble consolidé
2021	10 476 079 €	716 020 €	145 553 €	11 337 652 €
2022	9 608 015 €	671 465 €	137 080 €	10 416 560 €
2023	10 007 251 €	988 595 €	127 416 €	11 123 262 €
2024	11 602 742 €	923 479 €	118 297 €	12 644 518 €
2025	13 313 826 €	858 276 €	109 143 €	14 281 245 €

Le capital restant dû consolidé pour l'ensemble des trois budgets (principal, camping et locations immobilières) a crû de 13 % en 2025, passant de 12,6 M€ fin 2024 à 14,3 M€ fin 2025. Cela est lié à la mobilisation d'un emprunt de 2,772 M€ sur le budget principal pour financer les opérations d'investissement portées par la ville.

Répartition de l'encours de dette agrégé par type de taux au 31/12/2024 et au 31/12/2025**Taux moyen de l'encours de dette agrégé au 31/12/2024 (source : Finance Active, observatoire de la dette) :**

Flux de remboursement agrégé 2025-2049



Répartition du capital agrégé par prêteur au 31/12/2024 et au 31/12/2025

